



CREDIT DOMESTIQUE RAPIDE

NOTE D'INFORMATION

**AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SOUSCRIPTION EN NUMERAIRE
DE 300.000 ACTIONS AU PRIX DE 180 DH PAR ACTION**

Réservée aux actionnaires actuels et détenteurs de droits de CREDOR

Période de souscription : du 03 au 24 juin 2002

Organisme conseil

ATTIJARI
Finances Corp

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°05/00 du 25/12/00, prise en application de l'article 14 du dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente note a été visé par le CDVM le 30/05/2002 sous la référence n° 12/02

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

AIVAM	Association des Importateurs de Véhicules Automobiles Montés
AMICA	Association Marocaine de l'Industrie et du Commerce Automobile
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
CMT	Crédit à Moyen Terme
DRPP	Direction de Rémunération et de Paiement des Pensions
FAR	Forces Armées Royales
FCP	Fonds Commun de Placement
Dh	Dirham
IGR	Impôt Général sur le Revenu
E	Estimé
HT	Hors taxes
IS	Impôt sur les Sociétés
Kdh	Milliers de dirhams
LOA	Location avec Option d'Achat
Mdh	Millions de dirhams
P/B	Price to Book (cours / actif net par action)
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
P/CF	Price to cash flow (cours / (résultat net + dotations aux amortissements))
P/E	Price Earning Ratio (cours / bénéfice par action)
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TEG	Taux Effectif Global
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Vs	Versus
+	Plus
-	Moins
<	Inférieur
>	Supérieur
%	Pourcentage

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	2
AVERTISSEMENT.....	5
RESTRICTIONS	5
PREAMBULE.....	6
PARTIE I : RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES . 7	
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	10
3. LE CONSEIL JURIDIQUE.....	12
4. L'ORGANISME CONSEIL.....	14
5. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES	16
PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION	17
1. CADRE DE L'OPERATION	18
2. OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	18
3. INTENTION DES ACTIONNAIRES	18
4. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION	18
5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE	19
5.1 Renseignements généraux	19
5.2 Régime fiscal de l'opération.....	20
6. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION	22
7. INTERMEDIAIRES FINANCIERS	23
8. MODALITES DE SOUSCRIPTION	23
PARTIE III : PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR	25
1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	26
1.1 Données signalétiques.....	26
1.2 Déclaration de franchissement de seuil.....	28
2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR.....	29
2.1 Renseignements à caractère général.....	29
2.2 Répartition du capital et des droits de vote.....	29
3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	30
4. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR	31
PARTIE IV : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE L'EMETTEUR.....	32
1. LES ORGANES D'ADMINISTRATION	33
2. LES ORGANES DE DIRECTION.....	33
3. RELATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION AVEC L'EMETTEUR.....	36
4. COMITES TECHNIQUES	37
PARTIE V : ACTIVITE DE L'EMETTEUR	38
1. HISTORIQUE.....	39
2. ACTIVITE	41
2.1 Le secteur d'activité	41
2.2 Activité de CREDOR	44

PARTIE VI : ANALYSE FINANCIERE	52
1. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION.....	53
1.1 <i>Compte d'exploitation résumé</i>	53
1.2 <i>Produits d'exploitation</i>	53
1.3 <i>Analyse des marges</i>	54
1.4 <i>Rentabilité nette</i>	56
2. ANALYSE BILANTIELLE	56
3. ANALYSE DES RISQUES	58
3.1 <i>Mode de provisionnement</i>	58
3.2 <i>Maîtrise des risques – ratio de solvabilité</i>	58
PARTIE VII : SITUATION PROVISOIRE ET PERSPECTIVES	60
1. SITUATION PROVISOIRE 31/03/02.....	61
2. PERSPECTIVES	61
PARTIE VIII : FACTEURS DE RISQUES	62
1. RISQUES CONCURRENTIELS ET DE MARCHE	63
2. RISQUES DE TAUX	63
3. RISQUES CLIENTELE	64
4. RISQUES PRUDENTIELS	64
5. RISQUES ORGANISATIONNELS	65
PARTIE IX : FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	66
PARTIE X : DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	68
1. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	69
1.1 <i>Activité</i>	69
2. ETATS DE SYNTHESE – COMPTES SOCIAUX CREDOR.....	71
2.1 BILANS 1999-2001.....	71
2.2 HORS BILAN 1999-2001	73
2.3 COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES 1999-2001	74
2.4 TABLEAUX DE FINANCEMENT 1999-2001.....	75
2.5 ETATS DES SOLDES DE GESTION 1999-2001	76
2.6 ETATS DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	77
2.6.1 <i>Tableau des créances sur la clientèle (B2)</i>	77
2.6.2 <i>Tableau des titres de participation et emplois assimilés (B6)</i>	78
2.6.3 <i>Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (B9)</i>	78
2.6.4 <i>Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B9 Bis)</i>	79
2.6.5 <i>Tableau des provisions (B14)</i>	79
2.6.6 <i>Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie au 31/12/2001 (B21)</i>	80
2.6.7 <i>Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire (B23)</i>	80
2.6.8 <i>Tableau d'affectation des résultats (C2)</i>	81
2.6.9 <i>Datation et événements postérieurs au dernier exercice clos (C4)</i>	81

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux là sont fonction des résultats de l'émetteur et de la politique d'affectation desdits résultats décidée par l'assemblée générale des actionnaires.

RESTRICTIONS

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières objet de ladite note.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de CREDOR, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note a été préparée par Attijari Finances Corp. conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°05/00 du 25/12/2000 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, auprès de CREDOR et de l'APSF.

Conformément à l'article 13 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, cette note doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de CREDOR – 155 boulevard d'Anfa, Casablanca ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs.

**PARTIE I : RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU
CONTROLE DES COMPTES**

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

[Attestation signée à fournir]

2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

[Attestation signée à fournir]

3. LE CONSEIL JURIDIQUE

[Attestation signée à fournir]

4. L'ORGANISME CONSEIL

[Attestation signée à fournir]

5. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Nom, prénom : Mme Nejoua Amrani Houssaïni

Fonction : Directeur Central Financier

Adresse : 155, boulevard d'Anfa, Casablanca, Maroc

Téléphone : 022.94.95.95

Télécopie : 022.94.43.10

Adresse électronique : info@credor.co.ma

PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION

PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION

1. CADRE DE L'OPERATION

L'augmentation de capital par souscription en numéraire objet de la présente Note d'Information a été proposée par le Conseil d'Administration tenu le 22 mars 2002, et décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 mai 2002.

Cette opération se traduira par l'émission de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 Dh.

Toutes les actions, objet de la présente opération, seront dénommées CREDOR 2^{ème} ligne.

Au terme de la présente opération, le capital social de CREDOR sera augmenté de 30.000.000 Dh et évoluera de 120.000.000 Dh à 150.000.000 Dh.

2. OBJECTIFS DE L'OPERATION

CREDOR a adopté en 2001 de nouvelles règles en matière de classification et de provisionnement des créances en souffrance, ayant impliqué un effort de provisionnement significatif. Ceci lui permet précisément d'anticiper dans des conditions favorables les normes sectorielles devant être prochainement édictées par Bank Al-Maghrib.

Dans ce contexte, l'augmentation de capital objet de la présente Note d'Information permettra notamment à la société d'atteindre les objectifs suivants :

- renforcement de l'assise financière ;
- réalisation des objectifs fixés en matière de croissance de la production et des encours au titre de l'exercice 2002 :
 - Production 2002^E : 740 Mdh en progression de 11% par rapport à 2001 ;
 - Encours moyens 2002^E : 1 607 Mdh en progression de 6% par rapport à 2001.

La présente émission s'inscrit plus globalement dans le cadre d'une stratégie d'appel au marché financier visant à diversifier les sources de financement de CREDOR et optimiser le coût de ses ressources, tout en préservant des niveaux satisfaisants de rentabilité financière pour les actionnaires.

3. INTENTION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires majoritaires ont l'intention de suivre l'augmentation de capital (M. Abderrahmane Bennani – Smirès, et le Holding Holinco représentée par M. Abderrahmane Ouali) au prorata de leur participation dans le capital de Crédor. En cas de partenariat stratégique, une partie des actions détenues par l'actionnaire majoritaire pourrait être cédée au nouvel actionnaire.

4. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Le montant total des charges est de 530 000 Dh comprenant :

- Le conseil juridique,
- La banque conseil,
- Les frais légaux,
- La bourse des valeurs,
- Le dépositaire des titres,
- Le CDVM.

5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

5.1 Renseignements généraux

Nature	Actions de même catégorie
Nombre	Le nombre total d'actions offertes dans le cadre de la présente augmentation de capital en numéraire est de 300.000 actions.
Valeur nominale et prix de souscription	Le prix de souscription relatif aux titres CREDOR est de 180 Dh correspondant à une valeur nominale de 100 Dh par action et à une prime d'émission de 80 Dh . Le montant global de l'émission est de 54 000 000 Dh.
Catégorie d'inscription des titres	Les titres issus de l'augmentation de capital seront cotés en 2 ^o ligne (CRD2) sous le numéro de cotation n°205 000.
Forme	Les actions, objet de la présente opération sont au porteur, entièrement libérées, libres de tout engagement. Ces actions sont dématérialisées.
Date de jouissance	Les actions CREDOR objet de la présente émission portent jouissance à partir du 01/07/2002 et confèrent à leurs détenteurs l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés.
Date d'introduction et de cotation	La date de la première cotation est fixée au 28/06/2002.
Droits attachés	Chaque action confère à son détenteur un droit de vote aux Assemblées Générales et une part des résultats et de l'actif net de la société. Tous les titres portent le même droit de vote. Il n'existe pas d'action à droit de vote double ou multiple.
Négociabilité des titres	Les actions objets de la présente Note d'Information sont librement négociables à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

5.2 Régime fiscal de l'opération

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. En l'état actuel de la législation, le régime fiscal en vigueur est le suivant :

5.2.1 Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

Imposition des dividendes

Les dividendes des actions offertes dans la présente opération sont soumis l'impôt général sur le revenu (IGR) au taux de 10%, par voie de retenue à la source.

Imposition des plus values

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu (IGR), les plus-values de cession des actions cotées à la Bourse des Valeurs sont soumises à l'IGR au taux de 10%, par voie de retenue à la source.

Toutefois, conformément à l'article 8 de la loi de finances pour l'année 2002, les plus-values sur cessions d'actions cotées, réalisées entre le 01/01/2002 et le 31/12/2005 sont exonérées de l'IGR.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi 17-89 relative à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20.000 DH ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission,
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

5.2.2 Actionnaires personnes morales marocaines passibles de l'impôt sur les sociétés

Imposition des dividendes

Les dividendes et autres produits de participation et assimilés distribués à des contribuables relevant de l'impôt sur les sociétés sont soumis à une retenue à la source de 10% au titre de l'IS.

Cependant, les produits précités ne sont pas soumis audit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice, une attestation de propriété des titres comportant le numéro d'article de son imposition à l'IS.

Les produits précités provenant de la distribution de bénéfices par les sociétés relevant de l'IS, sont inclus dans la base imposable à l'IS et à la cotisation minimale de la société bénéficiaire après un abattement de 100% conformément à l'article 9 du dahir 1-86-239 du 31.12.86 portant loi n° 24-86 instituant un impôt sur les sociétés.

Imposition des plus values

Conformément aux dispositions de la loi n° 24-86 instituant un impôt sur les sociétés, les plus-values de cession des titres de participation sont soumises à l'IS. Cependant, lesdites plus-values bénéficient :

- d'un abattement de 0% si la durée de détention des titres est inférieure ou égale à 2 ans ;
- d'un abattement de 50% si cette durée est supérieure à 4 ans et inférieure ou égale à 8 ans;
- d'un abattement de 70% si cette durée est supérieure à 8 ans ;
- de l'exonération totale d'impôt si la société s'engage par écrit à :
 - réinvestir le produit global des cessions effectuées au cours d'un même exercice, dans le délai maximum de trois années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société. Toutefois, lorsqu'il s'agit de terrains non bâtis acquis dans le cadre du réinvestissement précité, l'exonération prévue ci-dessus est subordonnée à l'affectation desdits terrains à la propre exploitation professionnelle de la société ou à l'édification de constructions destinées au même usage.
 - et conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de cinq ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi de finances pour l'année 2002, les plus-values sur cessions d'actions cotées, réalisées entre le 01/01/2002 et le 31/12/2005 bénéficient d'un abattement de 50% de l'IS.

5.2.3 Actionnaires personnes physiques et morales non résidentes au Maroc

Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source de 10%.

Imposition des plus values

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes non résidentes ne sont pas imposés.

6. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

Instances ayant fixé le prix de souscription

Le prix de souscription à l'augmentation de capital objet de la présente Note d'Information, a été fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 10 mai 2002.

Méthodes d'évaluation retenues

Les méthodes d'évaluation retenues portent sur la moyenne des cours boursiers de CREDOR en vigueur à la Bourse de Casablanca, pondérés par les volumes au cours des 60 séances précédant le 10 mai 2002.

Sur la base du prix de souscription fixé à 180 Dh par action, les multiples de valorisation boursière de CREDOR s'établissent comme suit :

	2001	2002 ^E
P/E	Na	5,11
P/B	0,98	0,86
P/CAF	Na	4,65

NB : Résultat net 2002^E de 42,23 Mdh (Y compris impact fiscal) ; CAF 2002^E de 46,4 mdh – Source CREDOR

Le prix de souscription proposé représente des décotes respectives de 10,3% et 3,5% par rapport à la moyenne des cours de bourse de CREDOR au cours des 3 et 6 derniers mois précédant le mois de mai 2002.

Autres éléments d'appréciation du prix de souscription

	1999	2000	2001
Cours du marché central - Dh			
Plus haut	1 079,0	610,0	275,0
Plus bas	580,0	215,0	170,0
Volume des transactions – Kdh	73 133,5	32 258,5	20 899,2

Source : Attijari Intermédiation

	T1 2001	T2 2001	T3 2001	T4 2001
Cours du marché central – Dh				
Plus haut	275	246,0	218,9	209,6
Plus bas	203,25	199,8	200,0	170,0
Volume des transactions – Kdh	6 831,6	6 085,3	2 335,6	5 641,7

Source : Attijari Intermédiation

	Nov. 2001	Déc. 2001	Janv. 2002	Fév. 2002	Mars 2002	Av. 2002
Cours du marché central – Dh						
Plus haut	189,3	187,6	179,0	185,0	210,0	208,0
Plus bas	170,0	175,0	173,0	167,5	185,0	196,0
Volume des transactions - Kdh	1 298,6	4 176,2	459,6	208,5	751,0	186,8

Source : Attijari Intermédiation

7. INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Conseiller et coordinateur global
Etablissement assurant le service financier de l'émetteur
Etablissements chargés de recueillir les souscriptions

ATTIJARI FINANCES CORP.
 WAFABANK
 Ensemble des établissements bancaires et des sociétés de bourse dépositaires des titres CREDOR.

8. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Période de souscription

Du 03 au 24 juin 2002.

Date de règlement par le souscripteur

Le 25 juin 2002.

Date de publication des résultats

Le 26 juin 2002.

Date prévue pour l'inscription en compte des titres au nom du souscripteur

- Le 28 juin 2002.
- L'organisme mandaté par l'émetteur pour l'inscription en compte des titres au nom du souscripteur est la WAFABANK.

Bénéficiaires

L'émission s'adresse aux actionnaires actuels de CREDOR et les détenteurs de droits.

Règles d'attribution

Les actionnaires ou les cessionnaires des droits auront :

- un droit de souscription irréductible à raison d'une action nouvelle pour 4 anciennes ;
- un droit de souscription réductible sur les actions qui ne seront pas absorbées par l'exercice du droit irréductible.

Les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux souscripteurs à titre réductible, proportionnellement au nombre de droits irréductibles dont ils disposaient et dans la limite de leur demande.

Le solde des actions nouvelles qui, éventuellement ne sera pas absorbé par l'exercice des droits tant irréductibles que réductibles, sera souscrit à la diligence du Conseil d'Administration dans les conditions qu'il jugera convenables. Le Conseil d'Administration peut également décider de limiter le montant de l'augmentation de capital aux sommes effectivement recueillies à la condition que celui ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation de capital.

Peuvent souscrire à la présente émission les porteurs d'actions et de droits CREDOR mais ne sera retenu qu'un nombre d'action et de droits multiple de 4.

Si les détenteurs d'actions et de droits CREDOR souhaitent compléter le nombre d'actions et de droits qu'ils ont en possession, ils doivent avant la clôture de la période de souscription acheter le nombre de droits de souscription requis.

Droit de souscription théorique et modalités d'exercice

Les droits de souscription relatifs à la présente opération sont librement négociables à la Bourse de Casablanca du 3 juin 2002 au 24 juin 2002. Le droit de souscription, tant à titre irréductible que réductible, devra être exercé pendant ce délai sous peine de déchéance.

Le prix théorique des dits droits (DS) est estimé à :

DS = [Cours de l'action CREDOR à la date de détachement du droit – prix d'émission - dividende par action 2001 – 50% dividende par action 2002*] * nombre d'actions émises / nombre d'actions après émission

* estimé sur la base du dividende par action 2001

Lieu de souscription

La centralisation de l'opération est confiée à la WAFABANK auprès de laquelle un compte spécial sera ouvert dans le cadre de cette augmentation de capital.

Identification des souscripteurs

Les porteurs de titres CREDOR et du droit.

Modalités de versement des souscriptions

Les versements correspondant aux souscriptions à la présente augmentation de capital devront être faits soit par remise de chèques libellés au nom de CREDOR, ou par virements au compte spécial « Augmentation de capital CREDOR ouvert chez la WAFABANK - Casablanca.

Calendrier de l'augmentation de capital approuvé par la Bourse de Casablanca

Étapes	Dates
Ouverture des souscriptions	03/06/2002
Clôture des souscriptions	24/06/2002
Tenue de la réunion du conseil d'administration devant ratifier l'opération	25/06/2002
Règlement de la commission de bourse	26/06/2002
Publication de l'annonce de cotation des actions nouvelles en 2ème ligne	26/06/2002
Cotation des titres	28/06/2002

PARTIE III : PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR

PARTIE III : PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR

1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

1.1 Données signalétiques

Dénomination sociale	Crédit Domestique Rapide (CREDOR)
Siège social	155, boulevard d'Anfa, Casablanca
Téléphone / télécopie	Téléphone : 022.94.95.95 Télécopie : 022.94.43.10
Adresse électronique, site Web	info@credor.co.ma Site Web : www.credor.co.ma
Forme juridique	Société anonyme régie par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes, ▪ le Dahir portant loi n° 1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, ▪ le Dahir portant loi n°193-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, ▪ la loi n°15-95 formant Code de Commerce.
Date de constitution	1987
Durée de vie	99 ans
N° de registre du commerce	49 515
Exercice social	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social (Article 3 des Statuts)	La société a pour objet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ « toutes opérations de financement et de crédit à la consommation en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, articles ou produits manufacturés, de tous matériels industriels, commerciaux ou agricoles, de tous véhicules automobiles et d'une manière générale, de tous biens de consommation à usage ménager, collectif, commercial ou industriel ; ▪ l'exploitation de tous instruments financiers et de tous moyens de règlement susceptibles de faciliter la distribution et la gestion de crédits ;

Objet social
(Article 3 des Statuts)

- la création, l'acquisition, la prise à bail et l'exploitation de tous immeubles, locaux, fonds de commerce, magasins ou agences nécessaires ou simplement utiles aux opérations sociales ;
- plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus énoncées, ou susceptibles de favoriser le développement de la société. »

CREDOR est habilitée à recevoir des fonds du public d'un terme supérieur à deux ans, en vertu de l'agrément n°1303 – 96 du 01/07/1996.

Capital social

120.000.000 Dh

Documents juridiques

Les statuts, procès verbaux des assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de CREDOR.

Assemblées Générales
(Articles 25, 27, 29 des Statuts)

Mode de convocation

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration.

Les assemblées générales ordinaires peuvent être également convoquées par :

- Les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration,
- Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et ce pendant la période de liquidation,
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Les convocations sont faites, trente jours francs au moins avant la réunion, au moyen d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales agréé et au Bulletin Officiel.

Conditions d'admission

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Conditions d'exercice du droit de vote

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

1.2 Déclaration de franchissement de seuil

Extraits du Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n°34-96 du 9 janvier 1997, Chapitre IV - Article 68 ter

« Toute personne physique ou morale, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés.

Elle informe en outre, dans les mêmes délais, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils.

Les obligations d'information destinées au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre ;
- d'acquérir ou non le contrôle de la société concernée ;
- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus. »

Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n°34-96 du 9 janvier 1997, Chapitre IV - Article 68 quater

« Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus. »

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

2.1 Renseignements à caractère général

Situation actuelle

Montant du capital souscrit	120.000.000 Dh
Nombre d'actions	1 200.000
Valeur nominale	100 Dh
Partie du capital souscrit à libérer	Néant

Evolution du capital

Le capital social de l'émetteur n'a pas subi d'évolution au cours des cinq dernières années.

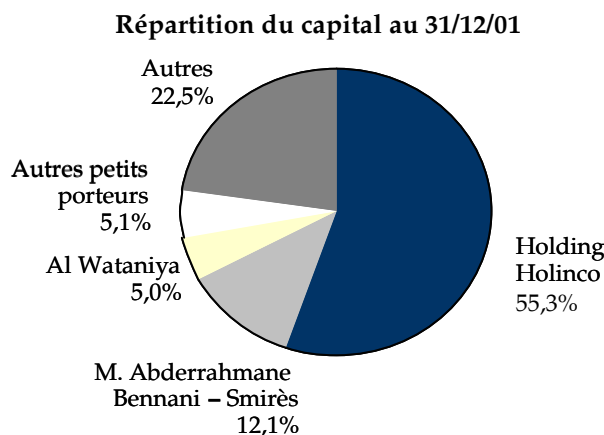
2.2 Répartition du capital et des droits de vote

Situation actuelle

Actionnaires	Avant l'opération		Après l'opération	
	Nombre de titres détenus	% du capital	Nombre de titres détenus	% du capital
Holding Holinco représentée par M. Abderrahmane Ouali	663 584	55,3%	829 480	55,3%
M. Abderrahmane Bennani - Smirès	144 729	12,1%	180 911	12,1%
Al Wataniya représentée par M. Azzedine Guessous	60 000	5,0%	75 000	5,0%
Autres	331 687	27,64%	414 609	27,64%
TOTAL	1 200 000	100,0%	1 500 000	100,0%

Source : CREDOR ; données au 31/12/2001

NB : chaque action donne droit à 1 droit de vote



Les membres des organes d'administration et de direction de l'émetteur ne détiennent pas d'actions de CREDOR excepté M. Abderrahmane Bennani-Smirès, et les actions de garantie (5) détenues par chaque administrateur pendant la durée de ses fonctions.

L'émetteur ne détient pas d'actions propres en portefeuille.

Il n'existe pas d'actions détenues par des experts ou conseillers de l'émetteur, à la date de rédaction de la présente Note d'Information.

Présentation du Holding Holinco

La société Holinco est un holding patrimonial dont l'objet social est :

- l'étude de tous placements ou investissements ;
- le gestion tous portefeuilles des valeurs marocaines ou étrangères : achat, placement et réalisation de toutes valeurs mobilières ;
- la prise d'intérêt dans toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières.

Le Holding Holinco est détenu exclusivement par M. Abderrahmane Bennani-Smirès. Il détient une participation de 55,3% dans le capital de CREDOR, et une participation de 100% dans Al Khobar SARL, société de promotion immobilière, propriétaire d'un immeuble à usage de location de bureaux. Le total bilan du holding s'établit à 152 Mdh.

Pactes d'actionnaires

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe pas de pacte d'actionnaires à la date de rédaction de la présente Note d'Information.

Evolution de la structure de l'actionariat

La structure de l'actionariat de l'émetteur n'a pas subi de changement notable au cours des trois dernières années.

3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Extraits des Statuts – Articles 34, 35

- « En cas de résultat positif, le bénéfice net dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de 5% affecté à la formation d'un fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ;
- Le bénéfice net distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés ;
- Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau ;
- Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes. Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a disposition ;
- Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale sont fixées par elle même, ou à défaut, par le Conseil d'Administration. Cette mise en paiement doit intervenir dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé à la demande du Conseil d'Administration. »

Données chiffrées

	1999	2000	2001
Résultat Net – Kdh	41 040,7	19 169,1	-33 235,0
Dividendes versés en n+1 au titre de l'exercice n– Kdh	19 200,0	12 000,0	12 000,0*
Taux de distribution	48,9%	62,6%	na
Nombre d'actions	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Dividende par action au titre de l'exercice n– Dh	16,0	10,0	10,0

Source : Attijari Intermédiation – Dividende non encore versé

La distribution de dividendes en 2001 répond à la volonté de la société de satisfaire les petits porteurs et de ne pas rompre avec une politique de distribution.

4. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR

Emission du 17/11/1999	
Catégorie	BSF
Montant – Mdh	400
Nombre de titres émis	1 600
Valeur nominale – Dh	250 000
Taux d'intérêt - %	3 ans à 6,2% 5 ans à 6,4%
Annuités de remboursement – Mdh	Amortissements in fine
Encours à la date de clôture du dernier exercice - Mdh	400

L'encours de 400 Mdh à la date de clôture se répartit comme suit :

Montant de l'encours	Echéance	Maturité
256 Mdh	11/2002	3 ans
144 Mdh	11/2004	5 ans

Les actions CREDOR cotées sont dénommées CREDOR 1^{ère} ligne.

PARTIE IV : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE L'EMETTEUR

PARTIE IV : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE L'EMETTEUR

1. LES ORGANES D'ADMINISTRATION

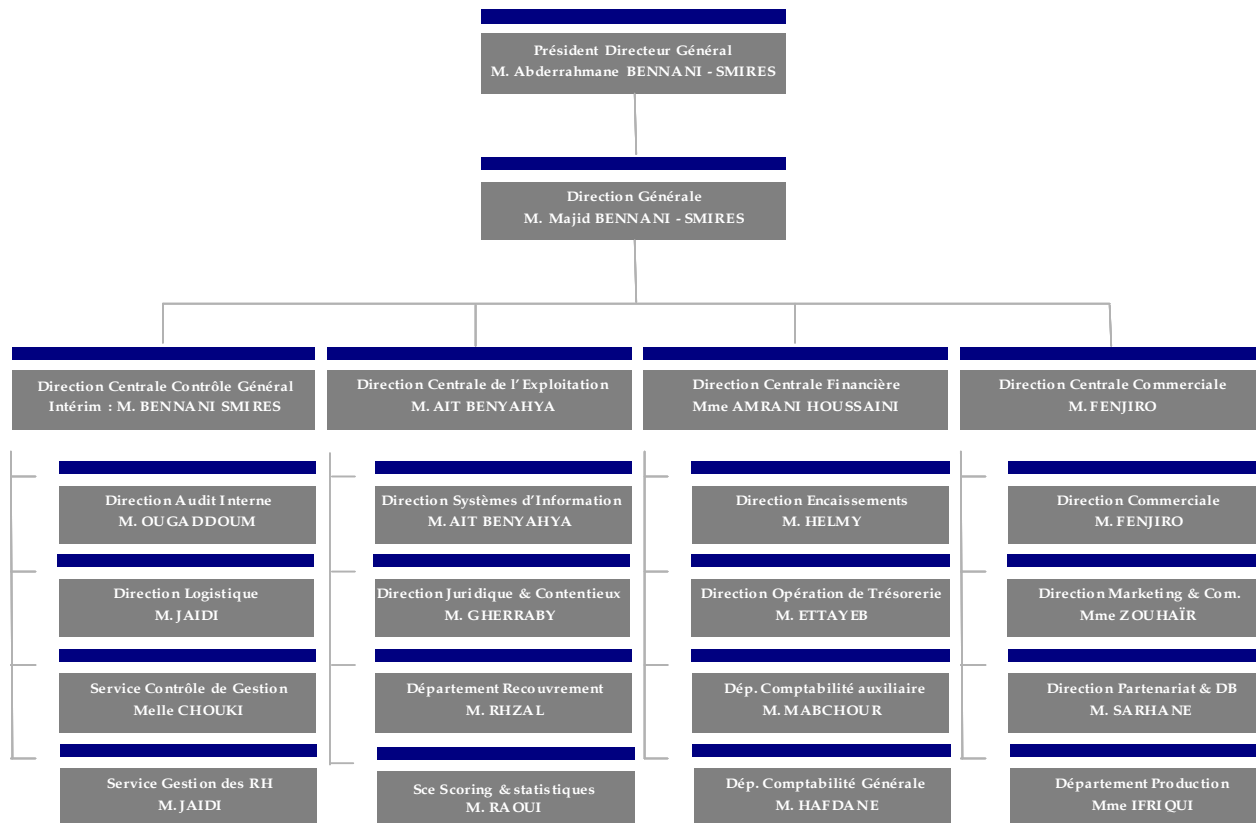
Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts, CREDOR est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à quinze membres, pris parmi les actionnaires. La composition actuelle du Conseil d'administration se présente comme suit :

Nom, Prénom	Fonction	Nomination	Expiration du mandat
M. Abderrahmane Bennani – Smirès	Président Délégué	25/11/1999	AGO 2005
M. Abdelmajid Bennani – Smirès	Administrateur Directeur Général	25/11/1999	AGO 2005
M. Abdellah Benjelloun Zahr	Administrateur	25/11/1999	AGO 2005
M. Mohamed Salek	Administrateur	25/11/1999	AGO 2005
Holinco S.A	Représentée par M. Abderrahmane Ouali	25/11/1999	AGO 2005
Al Wataniya	Représentée par M. Azzedine Guessous, son Président Directeur Général	21/03/2001	AGO 2004

Source: CREDOR

2. LES ORGANES DE DIRECTION

Organigramme



Commentaires

Faisant suite à la décision du Conseil d'Administration d'adopter à compter de l'exercice 2001 de nouvelles règles de provisionnement par nombre d'échéances, et dans l'optique d'une sécurisation accrue de son activité future, CREDOR s'est dotée d'une organisation nouvelle articulée autour de 4 directions centrales.

Cette nouvelle organisation, entrée en vigueur en avril 2002, vise à satisfaire notamment 3 objectifs principaux :

- Optimisation des actions de recouvrement des encours⁽¹⁾ et mensualisation du déclassé et des assignations ;
- Meilleur suivi des réalisations commerciales, avec l'adoption de mesures correctives permanentes ;
- Renforcement du contrôle : supervision des budgets de fonctionnement et d'investissement, maîtrise des charges.

Liste des principaux dirigeants

Nom, Prénom	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Abderrahmane Bennani – Smirès	Président Délégué	1988
M. Abdelmajid Bennani – Smirès	Administrateur Directeur Général	Avril 1995
Mme Nejoua Amrani Houssaini	Directeur Central Financier	Mai 1999
M. Khalid Aït Benyahya	Directeur Central de l'Exploitation	1994
M. Abdelfattah Fenjiro	Directeur Central Commercial	Octobre 1996

CV résumés des principaux dirigeants

- **M. Abderrahmane Bennani - Smirès** – Président Délégué

Agé de 70 ans, M. Abderrahmane Bennani-Smirès est licencié en droit et diplômé du cycle supérieur de l'Ecole Nationale d'Administration, major de sa promotion. Abderrahmane Bennani-Smirès entame une carrière de haut fonctionnaire, au cours de laquelle il occupe les postes de chef de cabinet du Ministre de la Santé en 1955 puis au sein du Ministère de la justice, ceux de Directeur des Affaires Générales et Directeur des Affaires Civiles et de la Législation. Il entre ensuite dans le secteur privé et dirige, en 1964 et 1965, la société SOVAC-MAROC, filiale de la Banque Lazard Frères puis fonde en association avec cette même banque et la Caisse de Dépôt et de Gestion, la société SOFAC CREDIT, dont il sera le doyen des administrateurs jusqu'en 1994. En Octobre 1965, il est nommé Directeur Général de Maroc Chimie, qu'il dirige jusqu'en 1970. Il acquiert ensuite la Société Industrielle Marocaine (SIM) alors en phase de liquidation judiciaire, dont il redresse et développe l'activité pour en faire le premier groupe privé de boissons gazeuses.

Abderrahmane Bennani-Smirès est également de 1988 à 1994, Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), dont il est toujours Président d'Honneur.

⁽¹⁾ et notamment ceux relatifs à l'encours déclassé pour atteindre un objectif de 30 Mdh de reprises sur les dotations cumulées

- **M. Abdelmajid Bennani – Smirès – Administrateur Directeur Général**

Agé de 57 ans, M. Majid Bennani-Smirès est licencié en droit et lauréat du cycle supérieur de gestion (1^{ère} promotion) de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE). Il accomplit l'essentiel de sa carrière au sein de la Banque Centrale Populaire, qu'il intègre en 1971. Durant cette période, M. Majid Bennani-Smirès met en place le département du Crédit Moyen Terme puis est détaché au Consortium Maroc-Koweïtien de Développement (CMKD) en qualité de Directeur Financier. Il regagne la banque pour participer à la mise en place de la Banque Populaire de Casablanca-Est. Ensuite, il est de nouveau détaché en qualité de Directeur Général de la 1^{ère} société d'assistance au Maroc, dans laquelle la BCP avait une participation importante et qu'il réorganise en élargissant son champ d'action avec l'appui de la Banque. Dès sa prise de fonction en tant que Directeur Général en avril 1995 au sein de CREDOR, M. Majid Bennani-Smirès met en place un vaste programme de restructuration et de développement de la société, qui a abouti à son introduction en bourse le 17 décembre 1996.

- **Mme Nejoua Amrani Houssaïni - Directeur Central Financier**

Agée de 29 ans, Mme Amrani Houssaïni est expert comptable mémorialiste, diplômée de l'ISCAE option finances et comptabilité et titulaire du certificat supérieur des révisions comptables (CSRS), du certificat supérieur des techniques d'expertise comptable (CSTEC), et du certificat des études financières et comptables approfondies (CEFCA). Elle exerce en tant qu'auditeur au cabinet PriceWaterhouseCoopers de septembre 1994 à mai 1999 et rejoint la société CREDOR en mai 1999 en tant que Directeur Central financier.

- **M. Khalid Aït Benyahya - Directeur Central de l'Exploitation**

Agé de 32 ans, M. Khalid Aït Benyahya est ingénieur informaticien, diplômé de l'Institut National des Statistiques et d'Economie Appliquée (INSEA). Entré en fonction à CREDOR en 1994, il occupe le poste de Directeur Central de l'exploitation.

- **M. Abdelfattah Fenjiro - Directeur Central Commercial**

Agé de 40 ans, M. Abdelfattah Fenjiro est ingénieur de formation, diplômé de l'Institut national polytechnique de Grenoble et de l'Institut d'administration des entreprises d'Aix-en-Provence. Avant de rejoindre CREDOR, il était successivement Ingénieur Commercial au sein de Merlin Gerin Maroc (Groupe Schneider), Directeur du département Yamaha à la société MIFA, Directeur des ventes et du marketing pour le Groupe Banawi Packaging Ltd en Arabie Saoudite, et enfin Directeur des Ventes à Colgate Palmolive Maroc. Abdelfattah Fenjiro a rejoint CREDOR en Octobre 1996 et occupe actuellement le poste de Directeur Central Commercial.

3. RELATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION AVEC L'EMETTEUR

Au 31.12.2001, le montant global des rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration s'établit à 420 000 dh et la rémunération globale attribuée aux dirigeants s'établit à 5,3 Mdh.

Les opérations conclues le cas échéant par l'émetteur avec les membres des organes d'administration sont régies par l'article 21 des Statuts relatif aux conventions réglementées.

Extraits des statuts – Article 21

« Sauf si elles portent sur des opérations courantes et si elles sont conclues à des conditions normales, les conventions suivantes sont soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Toute convention intervenant entre la société et l'un des administrateurs ou Directeurs Généraux ;
- Toute convention à laquelle un administrateur ou un Directeur Général est indirectement intéressé ou dans laquelle il traite avec la société par personne interposée ;
- Toute convention intervenant entre la société et une entreprise, si l'un des administrateurs ou directeurs généraux de la société, est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur ou directeur général de l'entreprise, ou membre de son Directoire ou de son Conseil de Surveillance. »

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 21.2 des statuts, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter des emprunts auprès de la société.

A la date de rédaction de la présente Note d'Information, il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel en vigueur au sein de l'émetteur.

Par ailleurs, le conseil d'administration a désigné deux comités décrivant comme suit :

- **Comité d'audit et de rémunérations** : chargé du contrôle de gestion et du suivi des audits internes et externes, de l'examen des observations éventuelles des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne ou sur les états financiers. Le comité présente au conseil d'administration ses recommandations sur les questions examinées, se charge d'émettre des recommandations sur la politique salariale de la société et de statuer pour le compte du conseil d'administration sur la rémunération du Président et du Directeur Général. Il est composé du Président et de deux administrateurs (M. Mohamed Salek, et M. Majid Bennani Smirès).
- **Comité de stratégie et d'investissements** : chargé d'examiner d'ordre et pour le compte du conseil d'administration toutes propositions portant sur les axes de développement, sur les investissements projetés ainsi que sur tous projets de partenariat, de rapprochement ou de collaboration à caractère stratégique. Il est composé du Président et de deux administrateurs (M. Abderrahmane El Ouali, et M. Abdellah Benjelloun Zhar).

4. COMITES TECHNIQUES

La nouvelle organisation de la société mise en place depuis avril 2002, s'accompagne de 3 comités principaux :

- **Comité de Direction** : instance de décision collégiale désignée par le conseil d'administration en charge du suivi des actions quotidiennes, de l'examen des plans stratégiques et de la formulation de toutes recommandations relatives à la politique d'investissement, la politique de refinancement. Ce comité veille également à la bonne exécution des décisions arrêtées par le conseil d'administration. Il réunit les responsables des 4 Directions Centrales, le responsable de la Direction Audit Interne, le rapporteur du Comité, ainsi que le responsable de l'activité inscrite à l'ordre du jour. Son rythme de réunion est hebdomadaire.
- **Comité de recouvrement et de gestion des créances déclassées** : Mme Amrani est chargée du suivi des actions de recouvrement, de la gestion des créances déclassées (en particulier celles ayant fait l'objet d'assignation), de l'établissement des schémas de provisionnement, et de la gestion des relations avec les avocats conseils (suivi des procédures engagées concernant les saisies sur salaires ...). Son rythme de réunion est hebdomadaire.
- **Comité de Crédit** : réunit 3 membres dont les responsables du recouvrement et/ou encaissements, et a pour mission de décider sur les demandes de crédit qui lui sont soumises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est octroyée en la matière. Il est constitué de deux personnes choisies, en fonction des disponibilités, parmi une liste de personnes (le directeur marketing, le chef de département production, le directeur partenariat, le directeur audit interne, et le directeur central commercial).

PARTIE V : ACTIVITE DE L'EMETTEUR

PARTIE V : ACTIVITE DE L'EMETTEUR

1. HISTORIQUE

1987

CREDOR est créée sous la dénomination « Crédit Domestique Rapide », avec pour objet le financement par crédit à la consommation de tous biens mobiliers et immobiliers, et de tous articles d'équipement ménager.

1993

La loi bancaire du 6 Juillet 1993 est promulguée et permet la déspecialisation des sociétés de financement et la diversification de leurs activités. Celles-ci sont dotées d'un statut spécifique selon leur activité.

1996

La société est introduite en bourse. Les actions offertes ont été sur-souscrites plus de 17 fois.

Au cours de cet exercice, CREDOR a été habilitée à recevoir des dépôts d'un terme supérieur à deux ans.

1998

Au cours de cet exercice, la société a procédé à la mise en place d'un réseau de correspondants, constitué de professionnels du crédit et d'assureurs, qui viendront remplacer progressivement le réseau des commerçants.

CREDOR lance un programme d'émission d'obligations privées cotées en janvier 1998 pour un montant de 200 Mdh et une maturité de 3 ans au taux de 8,6%.

1999

L'exercice 1999 s'est illustré par l'entrée en vigueur d'une nouvelle formule de détermination du Taux Effectif Global, la baisse des marges des sociétés de crédit à la consommation, et le relèvement de la quotité non cessible des salaires des fonctionnaires de 500 à 1000 Dh avec prise en compte des allocations familiales et indemnités de représentation, réduisant ainsi la capacité d'endettement de ces derniers.

Au cours de cette année, CREDOR a procédé à la signature d'une convention avec Barid Al Maghrib pour la distribution de Crédirect dans les bureaux de poste. Parallèlement, la société a lancé le prélèvement bancaire contribuant à une sécurisation accrue de son activité, et poursuivi le développement de son réseau de distribution à travers l'ouverture de deux nouvelles agences sises à Casablanca et Rabat.

Enfin, un programme d'émission de BSF pour un montant de 400 Mdh a été lancé, permettant à CREDOR de poursuivre une politique de diversification des sources de financement, et de relativiser l'impact de la baisse des taux de facturation sur ses marges, à travers une baisse de ses coûts de refinancement.

L'année 1999 a également été marquée par 2 baisses successives du TEG :

- 17,83% au 1^{er} avril 1999 (vs 18,65% entre le 01/10/1998 et le 31/03/1999)
- 15,63% au 01/10/1999

Par ailleurs, CREDOR lance un programme d'émission de BSF pour un montant global de 400 Mdh sur des maturités de 3 ans et 5 ans au taux de 6,2% et 6,4%.

2000

Les principaux événements constatés au cours de l'exercice 2000 portent sur la mise en place par des sociétés de crédit à la consommation d'un Fichier d'Aide à l'Appréciation du Risque (FAAR) géré par l'APSF permettant d'identifier les mauvais payeurs, l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier du nouveau Plan Comptable des Etablissements de Crédits (PCEC), ainsi qu'un renforcement des obligations d'information imparties aux sociétés de crédit à la consommation par les autorités de tutelle : communication trimestrielle à BAM de la situation comptable.

L'année 2000 a également été marquée par une poursuite de la baisse du TEG (15,46% au 01/10/2000).

Dans ce contexte, CREDOR a procédé aux actions suivantes :

- lancement d'un nouveau produit (Modulo) ;
- poursuite de l'élargissement du réseau de distribution à travers l'ouverture d'une nouvelle agence à Kénitra et le développement des bureaux de poste à travers le partenariat avec Barid Al Maghrib ;
- mise en place d'une nouvelle méthode de provisionnement en prévision de circulaire future de BAM : adoption des critères « âge et nombre d'échéances impayées » pour la fixation du taux de provisionnement des échéances impayées ;
- poursuite des efforts de recouvrement visant les échéances impayées âgées d'au moins 5 ans en plus de la règle du motif définitif.

2001

L'année 2001 a été caractérisée par une rupture totale de CREDOR avec l'ancienne méthode de provisionnement des créances en souffrance basée sur le critère du « motif » (définitif et provisoire), et l'adoption d'une nouvelle méthode de provisionnement (voir Section 3.1 partie VI) inspirée de la circulaire BAM envers les établissements bancaires et basée sur le nombre d'impayés. La mise en place de ces nouvelles règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance, allant au delà des recommandations de l'APSF à BAM, permet à la société d'anticiper favorablement la mise en place prochaine des normes sectorielles en la matière. Les recommandations de l'APSF correspondent au classement des créances et à l'application de taux de provisions y afférents :

Nombre d'impayés	Classification	Taux de provisions
1 à 3	Néant	0%
4 à 6	Pré douteux	20%
7 à 9	Douteux	50%
>= 10	Compromis	100%

NB : L'assiette de provisions pour les créances compromises inclut outre les impayés, le capital restant dû.

En vue d'assurer sa mise en conformité avec les dispositions de la circulaire n°6/G/2001 relative au contrôle interne des établissements de crédit, CREDOR a procédé à la mise en place de structures organisationnelles conçues par la Direction Générale et s'articulant autour d'un Comité d'Audit chargé d'assister le conseil d'administration en matière de contrôle interne, et d'un Directeur d'Audit Interne désigné par la Direction Générale et chargé d'assurer un suivi exhaustif du système de contrôle interne.

Parallèlement, en vue d'accompagner de manière adéquate cette évolution, CREDOR s'est dotée d'une structure organisationnelle (opérationnelle depuis avril 2002) articulée autour de 4 Directions Centrales : contrôle général, exploitation, finances et commercial, et permettant d'assurer un meilleur suivi des actions de recouvrement, des risques et des réalisations.

Au cours de cet exercice, la société a procédé à la rénovation de deux agences sises à Casablanca, ainsi qu'au lancement d'un nouveau produit, : le crédit Automatic®, destiné à assurer le financement total ou partiel d'un véhicule automobile particulier. Cette politique de diversification se justifie par la volonté de l'entreprise de se positionner sur un segment pour lequel le risque est maîtrisé, car ce produit s'adresse uniquement aux fonctionnaires et les prélèvements des échéances se font à la source au niveau de la DRPP.

Enfin, un chantier de développement du système d'information a été initié en vue de permettre à la société de se doter des outils adéquats pour un appui logistique optimal, et la mise en place de nouveaux produits de type carte privative.

CREADOR emploie 145 personnes au 31 décembre 2001.

2. ACTIVITE

2.1 Le secteur d'activité

Cadre légal

Les sociétés de financement sont régies au même titre que les banques par la loi bancaire du 6 juillet 1993. Cette loi autorise les sociétés de crédit à la consommation à recueillir des dépôts d'un terme supérieur à 2 ans.

Les sociétés de crédit à la consommation en tant qu'établissements de crédit sont tenues de respecter en permanence :

- Un coefficient de solvabilité fixé à 8% défini comme étant un rapport minimum entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, les éléments de leur actif et de leurs engagements par signature, affectés d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque ;
- Un coefficient maximum de division des risques fixé à 10%, défini comme étant un rapport entre d'une part le total des risques encourus sur un même bénéficiaire, affectés d'un taux de pondération en fonction de son degré de risque et d'autre part, leurs fonds propres nets ;
- Un taux maximum d'intérêts ou Taux Effectif Global (TEG) ; depuis le 1^{er} avril 1997, le taux d'intérêt appliqué en matière de prêts accordés par les établissements de crédit a fait l'objet d'un arrêté du ministère des finances, stipulant qu'il ne doit pas dépasser de plus de 70% le taux d'intérêt moyen pondéré accordés par les établissements de crédits au cours du dernier semestre. Ce dernier taux a été ramené depuis à hauteur de 60%.
- Un coefficient minimum de liquidité de 100%, instauré par BAM depuis mars 2002, défini comme étant un rapport minimum entre les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus d'une part et d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.

Par ailleurs, les autorités monétaires ont édicté en 2001 une circulaire relative au contrôle interne applicable aux établissements de crédits, en vertu de laquelle ces derniers sont tenus de mettre en place des systèmes de contrôle interne visant à instaurer un meilleur suivi des risques.

Enfin, BAM devrait édicter prochainement les normes applicables au secteur du crédit à la consommation en matière de classification et de provisionnement des créances impayées. La date de publication et d'entrée en application de telles normes n'est toutefois pas encore précisée.

Intervenants du secteur

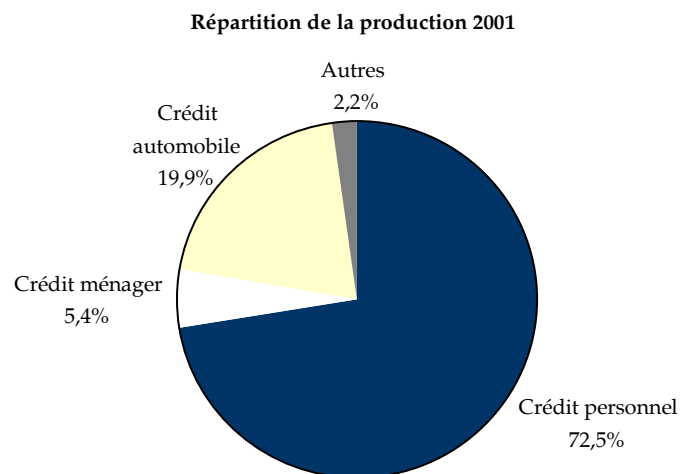
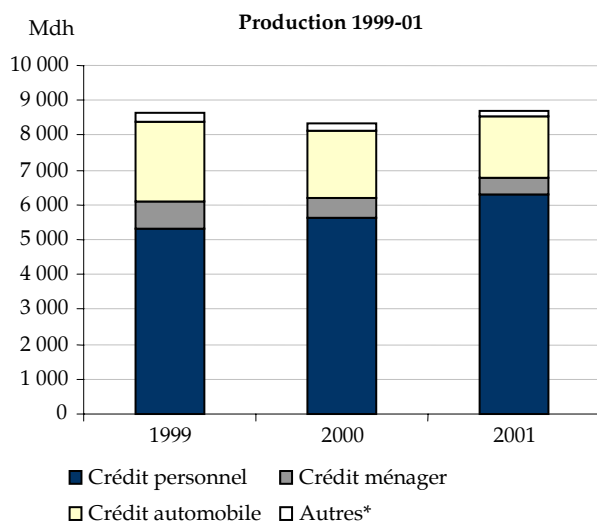
Le secteur du crédit à la consommation se compose de 28 sociétés. Spécialisées à l'origine dans le crédit automobile et d'équipements ménagers, les sociétés se sont de plus en plus orientées vers le crédit personnel aux particuliers.

Production

Le secteur du crédit à la consommation englobe principalement trois catégories de produits : le crédit personnel, le crédit ménager, et le crédit automobile, et enregistre l'évolution suivante de sa production :

	1999	2000	Variation %1999-00	2001	Variation %2000-01
Crédirect	5 313	5 635	6,1%	6 316	12,1%
Crédit ménager	805	537	-33,3%	467	-13,0%
Crédit automobile	2 265	1 951	-13,9%	1 738	-10,9%
Autres*	275	235	-14,5%	192	-18,3%
TOTAL	8 658	8 358	-3,5%	8 713	4,2%
Dont crédit entreprises	629	508	-19,2%	504	-0,8%

Mdh - Source : Rapports APSF - * immobilier, biens d'équipement, divers



Les réalisations du secteur ont enregistré en 2001 une reprise à hauteur de 4,2%, et s'établissent au niveau de production constaté en 1999. Cette évolution s'explique par l'abandon des réseaux de revendeurs constatée à l'échelle du secteur en 2000, et la reconstitution progressive de réseaux détenus en propre, opérationnels en 2001.

Les rythmes de progression du secteur du crédit à la consommation demeurent globalement affectés par les facteurs suivants :

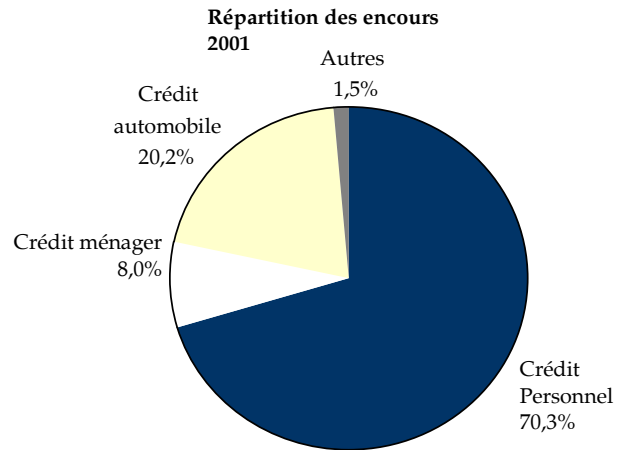
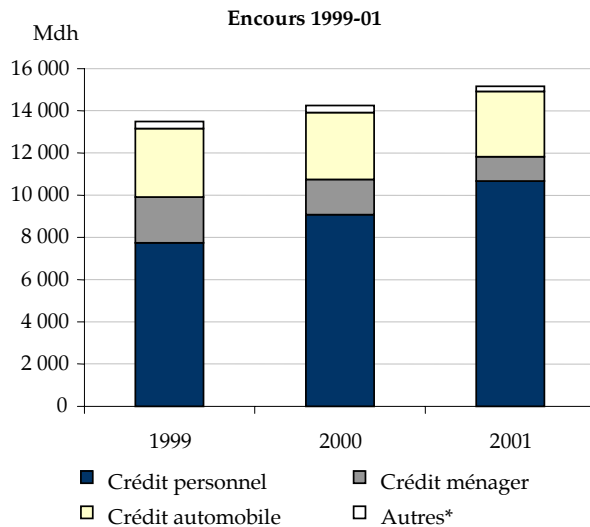
- Le relèvement du seuil minimum de salaire préservé pour les fonctionnaires (passage de 500Dh à 1000 Dh, plus les allocations familiales et les indemnités de représentation) qui restreint fortement la capacité d'endettement de ces derniers et les volumes d'activité dégagés par le secteur auprès de cette catégorie de clientèle ;
- Une sélection du risque plus rigoureuse liée à l'anticipation des nouvelles règles de classification et de provisionnement des créances impayées devant être instaurées par BAM.

Par ailleurs, la structure de l'activité fait apparaître une prépondérance accrue du crédit personnel, seul segment en progression régulière, et dont la part dans les réalisations s'établit à 72,5% vs 61,4% en 1999. Cette évolution traduit l'assainissement du réseau de revendeurs à l'échelle du secteur, la progression des réseaux de distribution détenus en propre par les sociétés de crédit à la consommation, et l'orientation des besoins de la clientèle vers des produits offrant une plus grande souplesse d'utilisation.

Encours

	1999	2000	Variation %1999-00	2001	Variation %2000-01
Crédit personnel	7 724	9 107	17,9%	10 646	16,9%
Crédit ménager	2 198	1 611	-26,7%	1 215	-24,6%
Crédit automobile	3 284	3 224	-1,8%	3 064	-5,0%
Autres*	276	324	17,4%	221	-31,8%
TOTAL	13 482	14 266	5,8%	15 146	6,2%

Mdh - Source : Rapports APSF - * immobilier, biens d'équipement, divers, hors créances en souffrance



Les réalisations du secteur trouvent une lecture directe au niveau des encours qui font apparaître un recul rapide du crédit ménager et automobile au profit du crédit personnel, lequel représente désormais plus de 70% de l'encours sectoriel (hors créances en souffrance).

2.2 Activité de CREDOR

CREDOR assure la distribution des produits suivants :

- **Crédit personnel** : commercialisé sous le label Crédirect®, affecté à un achat non déterminé et destiné à une clientèle composée d'employés du secteur privé, et de fonctionnaires et salariés du secteur public ; Le montant de ce crédit se situe dans une fourchette entre 4000 Dh et 120 000 Dh sur une durée pouvant varier entre 6 à 60 mois. Les parts de mensualités sont de 1000 Dh minimum pour les fonctionnaires (réservation de la mensualité auprès de la DRPP), et de 35% du salaire disponible pour les salariés.
- **Crédit ménager** : destiné à l'acquisition d'un bien électroménager ; CREDOR envisage de poursuivre la commercialisation de ce produit, à travers des partenariats ciblés avec des enseignes commerciales.
- **Complimmo®** : destiné à compléter un crédit immobilier distribué par un autre organisme de crédit et destiné à une clientèle composée d'employés du secteur privé, et de fonctionnaires et salariés du secteur public. Ce produit se décompose en deux sous-produits, le complimmo aménagement, et le complimmo acquisition. Le complimmo aménagement est un crédit de 10 000 Dh à 50 000 Dh accordé aux particuliers pour le financement des aménagements intérieurs, d'une durée de 6 à 72 mois, le complimmo acquisition est un crédit de 15 000 Dh à 150 000 Dh, d'une durée de 6 à 72 mois. Il est accordé directement aux particuliers pour le financement total ou partiel de l'apport personnel pour l'acquisition d'un bien immobilier ou pour d'autres frais concernant son acquisition, dans le cadre d'un programme d'investissement dûment agréé.
- **Automatic®** : crédit personnel de 10 000 dh à 150 000 dh destiné à assurer le financement total ou partiel d'un véhicule automobile particulier (neuf ou d'occasion) et réservé aux fonctionnaires. La durée du crédit varie entre 6 et 60 mois. L'avantage de ce produit est qu'il n'entraîne pas le barrement de la carte grise (une hypothèque de la voiture n'est pas exigée).

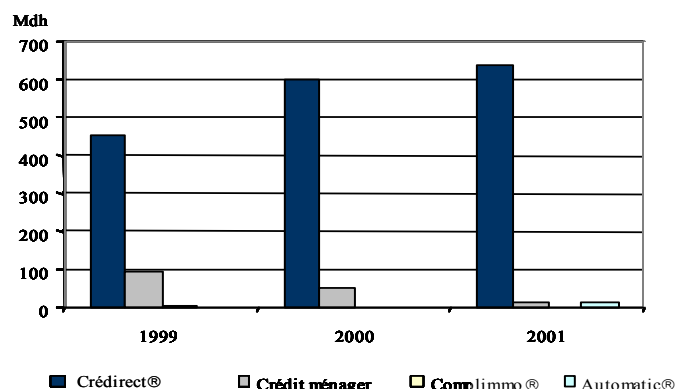
NB : en 2000, CREDOR a élargi sa cible de clientèle auprès des salariés d'entreprises privées non conventionnées en développant le crédit avec domiciliation bancaire du salaire et avec prélèvement automatique (Credor a établi des conventions avec les principales banques de la place). En 2002, la société a procédé à la redéfinition de ce segment d'activité à travers une sélection accrue des risques, une supervision optimisée du recouvrement, le recours à la plate forme téléphonique et la mise en place de conventions spécialisées de prélèvement informatique avec le secteur bancaire.

2.2.1 Production

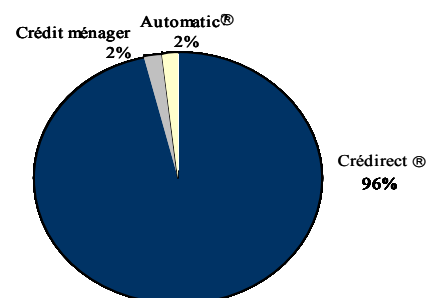
	1999	2000	2001	1999/2000 %	2000/2001 %
Crédit personnel	455,7	601,6	641,5	32,0%	6,6%
Crédit ménager	97,0	48,8	14,5	-49,7%	-70,3%
Complimmo®	4,3	-	-	-	-
Automatic®	-	-	12,0	-	-
Total	557,0	650,4	668,0	16,8%	2,7%

Production en Mdh
Source : CREDOR

Évolution de la production par produit 1999-2001



Répartition de la production 1999-2001



Après une année 1999 caractérisée par la baisse de la production à hauteur de 30,6% intervenue dans un contexte de repli général du secteur du crédit à la consommation⁽¹⁾, CREDOR a enregistré en 2000 et 2001 une reprise de ses niveaux de production.

En 2000, la hausse constatée de la production est liée au remboursement par anticipation des crédits de la part de la clientèle afin de contracter de nouveaux prêts dans des conditions de taux plus avantageuses. Le segment du crédit personnel a profité de ce mouvement et enregistré une progression de 32,0% au cours de cet exercice.

Dans ce contexte, la société a lancé un produit d'appel, Modulo, distribué en fonction des mensualités à payer par la clientèle et non le montant du crédit, et permettant d'offrir une souplesse accrue au crédit personnel.

Parallèlement, l'assainissement effectué du réseau des revendeurs a entraîné une baisse sensible des réalisations liées au crédit ménager : -49,7%.

En 2001, les réalisations de CREDOR demeurent caractérisées par une progression soutenue du crédit personnel qui représente 96,0% de la production. Cette évolution reflète celle constatée à l'échelle du marché et traduit l'orientation de plus en plus marquée des attentes de la clientèle vers ce type de produit.

Au total, la société poursuit ses efforts de diversification de son offre produits : positionnement en 1997 sur le créneau du crédit personnel à travers le produit Crédirect®, commercialisation d'un produit destiné à compléter un crédit immobilier à travers Complimmo®, partenariats avec les distributeurs en vue de promouvoir le crédit d'équipement ménager, lancement en 2001 d'un nouveau produit, le crédit Automatic®, destiné à assurer le financement total ou partiel d'un véhicule automobile particulier.

2.2.2 Encours

L'évolution des encours client bruts hors agios traduit également la réorientation accrue de l'activité de CREDOR vers le créneau du crédit personnel :

	1999		2000		2001	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Crédit personnel	692	50%	914	61%	1 052	68,0%
Crédit ménager	467	34%	268	18%	117	7,6%
Tombées échues	101	7%	113	8%	69	4,5%
Créances en souffrance	126	9%	209	14%	308	19,9%
Total	1 386	100%	1 504	100%	1 546	100%

Mdh - Source : CREDOR

L'évolution de la production et sa recombinaison vers le crédit personnel induit un impact direct sur la structure de l'encours : 68% des encours en 2001 vs 50% en 1999.

La durée moyenne des crédits personnels et ménagers est de 42 mois (6 mois minimum et 72 mois maximum).

La répartition géographique de la distribution des prêts se présente comme suit :

- Place de Casablanca : 35%,
- Place de Rabat : 26%,
- Fés : 13%
- Agadir : 9%,
- Marrakech : 8%,

⁽¹⁾ liée au relèvement du seuil minimum de salaire préservé pour les fonctionnaires, à l'abandon progressif par CREDOR de la production à travers le réseau des revendeurs

- Tanger : 5%
- Kenitra : 4%.

La répartition des encours par produits et les provisions correspondantes se présente comme suit pour 2001 :

Créances en souffrances (Kdh)	Encours déclassé (Kdh)	Provisions
Crédit ménager	225 006	184 187
Crédit personnel	82 781	59 886
Total	307 787	244 073

En Kdh – Source : CREDOR

La répartition des encours par catégorie socio-professionnelle pour l'année 2001 se présente comme suit :

	2001
Fonctionnaires (1)	996 567,19
Salariés des collectivités locales (2)	215 603,45
Salariés du secteur privé (3)	333 952,36
Clientèle conventionnée totale (1)+(2)+(3)	1 546 123,00

En Dh – Source : CREDOR

2.2.3 Caractéristiques des produits commercialisés

Les produits commercialisés présentent l'évolution suivante :

	1999	2000	2001
Production – 000 000 Dh (1)	557,0	650,4	668,0
Nombre de dossiers produits (2)	35 933	33 947	33 638
Montant moyen – Dh (1) / (2)	15 501,1	19 159,3	19 858,5
Durée moyenne – mois	36	42	47

Mdh - Source : CREDOR

2.2.4 Clientèle

La répartition de la production de CREDOR par type de clientèle présente l'évolution suivante :

	1999	2000	2001	1999/2000 %	2000/2001 %
Fonctionnaires (1)	289,6	377,5	467,3	23,3%	19,2%
Salariés des collectivités locales (2)	109,6	91,1	66,8	-20,3%	-36,4%
Salariés du secteur privé (3)	157,8	179,2	133,7	11,9%	-34,0%
Clientèle conventionnée totale (1)+(2)+(3)	557,0	647,8	667,8	14,0%	3,0%
Clientèle non conventionnée totale*	0,0	2,6	0,2	Ns	Ns
Production totale	557,0	650,4	668,0	16,7%	2,8%

Production en Mdh - Source : CREDOR

* Domiciliation bancaire

CREDOR distribue quasi exclusivement ses produits auprès d'une clientèle appartenant à des organismes ayant conclu avec elle des conventions en vertu desquelles ces derniers se portent caution morale de leurs employés et s'engagent à effectuer des prélèvements à la source concernant les salariés ayant contracté des crédits.

Les fonctionnaires représentent au 31/12/2001 près de 70% de la production de CREDOR (vs 58% en 2000) ; la mise en place depuis 2000 du système de réservation/confirmation de mensualités avec la DRPP a permis de réduire les cas de non prélèvement pour la clientèle fonctionnaire.

Par ailleurs, la sélection des organismes conventionnés est effectuée selon des critères liés au niveau de risque, et en fonction du plafond légal selon lequel un client ne doit pas représenter une part excédant 10,0% des encours.

L'encours des conventions actives avec des organismes privés et publics évolue en corrélation avec le niveau des encours et présente l'évolution suivante :

	1999	2000	2001
Conventions privées	357	552	582
Conventions publiques	684	740	794
Total	1 041	1 292	1 376

Source : CREDOR

2.2.5 Politique commerciale – Réseau de distribution – Positionnement de CREDOR

Politique commerciale

La politique commerciale développée par CREDOR repose sur :

- le développement de la part de marché détenue auprès d'une clientèle conventionnée offrant des garanties satisfaisantes de solvabilité (grandes entreprises, offices, administrations publiques...), et ce, à travers l'élargissement de l'offre produits et des actions de marketing direct ;
- la conquête d'une nouvelle clientèle avec domiciliation bancaire, dans des conditions satisfaisantes de maîtrise des risques et du recouvrement ;
- le maintien et l'élargissement d'un réseau de distribution dense et diversifié, dans un souci de proximité vis à vis de la clientèle et d'amélioration de la qualité de service ;

Réseau de distribution

Le réseau de distribution de CREDOR est composé comme suit :

Réseau	Nombre	Localisation	Produits commercialisés
Agences	9	Casablanca (2) Rabat (2) Fès Marrakech Agadir Tanger Kénitra	Crédirect® Complimmo® Automatic® Domiciliation bancaire
Correspondants	84	Ensemble du territoire	Crédirect® Automatic® Domiciliation bancaire
Barid Al Maghrib	204 bureaux de poste	Ensemble du territoire	Crédirect® Automatic® Domiciliation bancaire
Commerçants agréés	42	Ensemble du territoire	Crédit ménager

Source : CREDOR – Données au 31.12.01

En 2001, CREDOR a poursuivi la politique de développement de son réseau de distribution, à travers l'ouverture d'une agence à Kénitra, la rénovation de deux agences sises à Casablanca, et le démarrage d'un travail de redéfinition du réseau de Barid Al Maghrib.

La politique relative au réseau de distribution s'articule principalement autour des axes suivants :

- le renforcement du réseau détenu en propre à travers l'ouverture d'agences, permettant d'accroître la proximité vis-à-vis de la clientèle dans des conditions satisfaisantes de qualité de service et de maîtrise des risques ;

- Le développement des correspondants : ces derniers sont constitués d'intermédiaires en opérations de crédit, de courtiers en assurance, et de bureaux de partenaires (agents et courtiers de la compagnie d'assurances Al Wataniya) et font l'objet d'une sélection rigoureuse qui se matérialise par une étude de leur stabilité financière, par l'appréciation de leur réputation (moralité), et de leurs conditions matérielles (emplacement). Ils ont la possibilité de distribuer, l'ensemble des produits commercialisés par CREDOR⁽¹⁾ et ce, de manière exclusive. Ils permettent d'assurer une couverture optimale du territoire et sont rémunérés sous forme de commissions⁽²⁾ ;
- Le développement du partenariat avec Barid Al Maghrib, qui dispose de 204 bureaux de poste informatisés, susceptibles de commercialiser les produits de CREDOR.

Par ailleurs, CREDOR a fortement réduit la taille de son réseau de revendeurs en raison du risque élevé caractérisant ce canal de distribution.

L'évolution de la production se répartit comme suit par canal de distribution :

	Montant de financement			Nombre de dossiers		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Agences	310	384	433	19 321	19 760	21 338
Correspondants	146	188	185	9 495	10 131	9 341
Barid Al Maghrib	4	30	36	186	1 760	2 044
Commerçants agréés	97	48	14	6 931	2 296	915
TOTAL	557	650	668	35 933	33 947	33 638

Mdh

Source : CREDOR

Positionnement de CREDOR

	1999	2000	2001
<u>Production</u>	9,1%	10,5%	9,8%
Crédit personnel	8,7%	10,7%	10,3%
Crédit ménager	12,1%	9,0%	3,0%
<u>Encours*</u>	12,7%	12,1%	10,4%
Crédit personnel	10,1%	10,9%	10,4%
Crédit ménager	21,8%	18,7%	10,4%

Source : Statistiques APSF, CREDOR - % - * hors créances en souffrance

2.2.6 Moyens humains et techniques

Effectifs

L'évolution récente du personnel de CREDOR se présente comme suit:

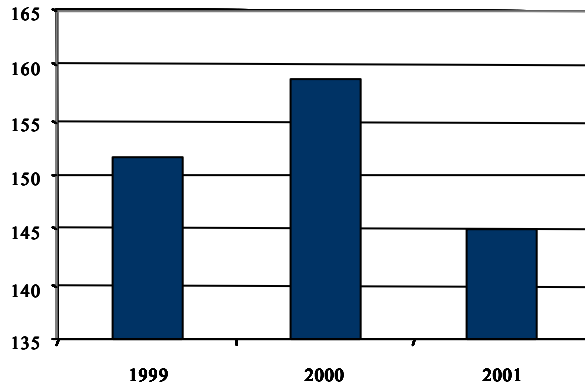
	1999	2000	2001
Cadres de direction	11	12	13
Cadres intermédiaires	35	30	33
Agents de maîtrise	92	104	89
Employés	14	13	10
Total	152	159	145

Source : CREDOR

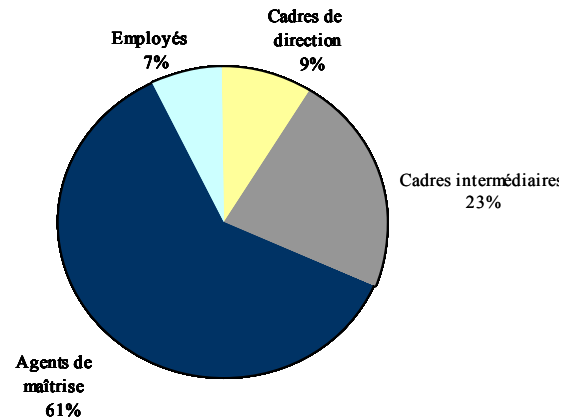
⁽¹⁾ A l'exception du crédit ménager pour lequel le risque de fraude est plus élevé (les chèques, pour le crédit ménager, sont libellés au nom du commerçant)

⁽²⁾ % du montant financé

Évolution de l'effectif 1999 -2001



Répartition de l'effectif au 31/12/2001



En 2001, CREDOR a mené une politique d'optimisation de ses effectifs en redéployant une partie de son personnel en remplacement des départs volontaires des agents de maîtrise par suite des pressions du marché du travail (informatique, commerciaux ...).

L'ancienneté moyenne du personnel de CREDOR au 31/12/2001 est de 4 ans. L'âge moyen s'établit à 33 ans.

Turnover

Le turnover durant l'exercice 2001 se présente comme suit :

	2001
Recrutements (1)	9
Cadres supérieurs	0
Cadres intermédiaires	0
Agents de maîtrise	9
Employés	0
Départs (2)	23
Cadres supérieurs	0
Cadres intermédiaires	5
Agents de maîtrise	18
Employés	0
Solde (1)-(2)	14

Source : CREDOR

Formation du personnel

	2000	2001
Dépenses de formation – kdh	515 700	346 900
Nombre de bénéficiaires	77	197
Nombre de jours de formation par personne	2,0	1,5
Budget réalisé / masse salariale - %	3,3%	2,3%

Source : CREDOR

La formation constitue un axe prioritaire pour le management de CREDOR. Les budgets de formation s'établissent respectivement en 2000 et 2001 à 3,3% et 2,3% de la masse salariale.

Plusieurs plans de formations planifiés sont développés par la société à l'attention notamment des jeunes recrues.

Productivité

Les indicateurs de productivité de CREDOR ont connu l'évolution suivante :

	1999	2000	2001
Effectif moyen*	150,0	155,5	152,0
Production annuelle – Mdh	557,0	650,8	668,0
Nombre de dossiers produits	35 933	33 947	33 638
Production / effectif moyen– Mdh	3,7	4,2	4,4
Nombre de dossiers / effectif moyen	239,6	218,3	221,3

Source : CREDOR – *Moyenne des effectifs au 1^{er} janvier de l'année n et au 31 décembre de l'année n

La croissance des indicateurs de productivité est liée à la croissance des réalisations combinée à une politique de maîtrise des charges de personnel.

Moyens techniques

Le système d'information revêt une importance stratégique dans le développement de CREDOR. Les investissements en ressources humaines et en équipement logiciels et matériels informatiques se sont renforcés durant les cinq dernières années parallèlement au développement des produits et des orientations de l'entreprise.

L'architecture technique est composée d'un système central sous UNIX et de serveurs annexes assurant le back- up, le développement de projets, la gestion des sauvegardes, la messagerie et l'administration de la sécurité du réseau sous des environnements ouverts et « up to date ».

L'architecture software est composée essentiellement de logiciels fortement intégrés permettant la gestion globale de l'ensemble du cycle de vie du crédit :

- Conception des produits,
- Instruction, scoring et acceptation,
- Gestion de la trésorerie,
- Gestion des encaissements par prélèvement à la source ou bancaire,
- Gestion du recouvrement,
- Gestion contentieuse,
- Elaboration des programmes de fidélisation (mailing...)
- Conquête d'une nouvelle clientèle (parrainage)

L'ensemble de ces opérations donne lieu à une génération automatique des écritures comptables sur le progiciel comptable CODA financiers. CREDOR est également dotée d'un progiciel de gestion électronique des documents qui assure l'archivage des dossiers de crédits produits depuis 1999.

Les principaux indicateurs liés au système d'information de CREDOR se présentent comme suit :

	Caractéristiques
Postes utilisateurs	139 postes
Serveurs (back up inclus)	7 serveurs
Tailles globales des données gérées (en ligne)	106 Go
Ratio nombre de postes / effectif global	96%
Investissements matériels et logiciels utilisés	18 Mdh
Investissements en étude, conseil et formations (2000-2001)	1,4 Mdh
Effectif de la Direction Système d'Information	8
Ratio salaires Direction Système d'Information / Masse salariale globale	6,5%

Source : CREDOR

Par ailleurs, CREDOR a procédé en 2001 à la reconfiguration de son site Internet dynamique orienté « Business to Business » avec ses partenaires correspondants, et à sa mise en service effective en 2002. Le site permet la saisie des demandes de crédit, la consultation des statistiques des réalisations et le coaching du réseau des correspondants par le dispatching en réel des promotions et des mailings. Le site contient, également des pages institutionnelles et informatives sur les conditions et sur le réseau des intermédiaires pour le grand public.

Dans le cadre de l'élargissement de son offre produits (revolving, LOA...), Crédor a lancé, en 2001, un projet de refonte des systèmes d'information à base de progiciels en collaboration avec un cabinet de conseil en stratégie spécialisé. Le projet de refonte est en phase finale de sélection ; le démarrage de la mise en œuvre et la mise en exploitation effective sont prévus respectivement pour le deuxième semestre 2002 et décembre 2003.

La direction des systèmes d'information poursuit par ailleurs son programme de développement et d'amélioration des moyens logiciels existants, principalement par la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion du recouvrement et du contentieux courant 2002, en vue d'atteindre une meilleure productivité des actions de recouvrement.

Le programme d'investissement réalisé au cours de la période 1999-01 se décrit comme suit :

	1999	2000	2001
Total	3 260	2 842	3 130
<i>Dont Logiciels informatiques & matériel informatique</i>	<i>2 241</i>	<i>788</i>	<i>592</i>

Kdh – Source : CREDOR

Au cours de la période 2002-04, la société prévoit de réaliser un investissement global de 26,3 Mdh dont : 16,2 Mdh au titre des prestations et études, 5,8 Mdh au titre des licences et 4,4 Mdh au titre des équipements et matériels.

Les prestations et études concernent l'installation d'un système d'information et comprennent :

- L'acquisition de licences pour 5,5 Mdh,
- La formation du personnel pour 1,0 Mdh,
- Les études et gestion de projet pour 2,5 Mdh,
- La spécification pour 1,9 Mdh,
- Le paramétrage pour 2,8 Mdh,
- La migration pour 1,5 Mdh,
- L'installation pour 1,0 Mdh.

PARTIE VI : ANALYSE FINANCIERE

PARTIE VI : ANALYSE FINANCIERE

1. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

1.1 Compte d'exploitation résumé

	1999	2000	2001
Produits d'exploitation bancaire	231 129	230 582	206 824
Charges d'exploitation bancaire	74 455	78 129	76 066
Produit net bancaire	156 674	152 453	130 757
Résultat courant	66 777	31 952	-32 211
Résultat avant impôt	66 812	31 941	-32 201
Résultat net	41 041	19 169	-33 235

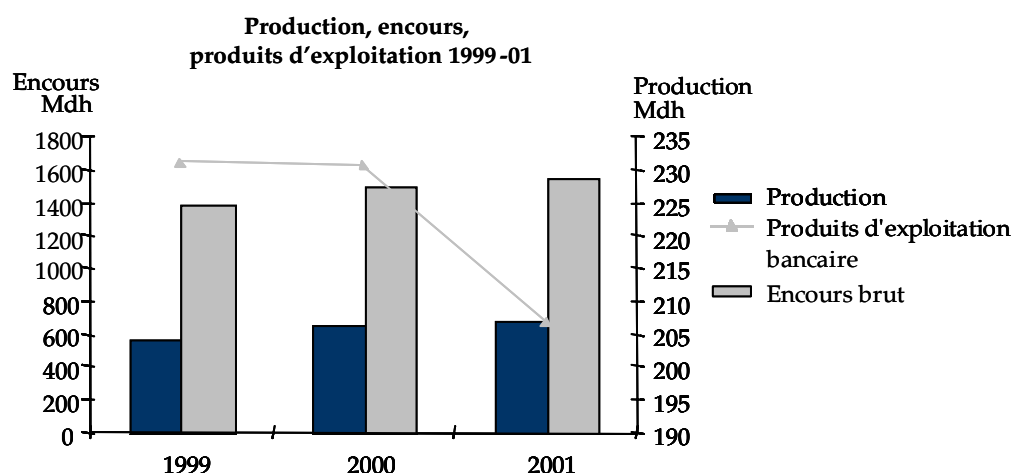
Source : CREDOR - Kdh

1.2 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation bancaire constitués principalement par les produits de financement des crédits accordés, enregistrent l'évolution suivante :

	1999	2000	2001	2000/1999 %	2001/2000 %
Produits d'exploitation bancaire	231 129	230 582	206 824	-0,24%	-10,3%

Source : CREDOR - Kdh



La baisse des produits d'exploitation en 2001 s'explique notamment par :

- la poursuite de la baisse du TEG jusqu'à atteindre 15,46% en 2001 (vs 15,63% à 15,76% en 2000);
- le recul de l'encours productif des crédits ménagers lesquels étaient produits à des taux élevés (20% de l'encours sain en 2001 vs 34% en 2000) ;
- l'augmentation de l'encours productif des crédits non affectés (80% de l'encours sain en 2001 vs 66% en 2000) lequel est constitué quasi totalement de crédits produits à un TEG de 15,46% ;
- le ralentissement de la croissance de la production à hauteur de 2,8% (vs 16,7% en 2000) ; à titre de rappel, l'exercice 2000 était caractérisé par une hausse significative de la production, liée au remboursement par anticipation des crédits de la part de la clientèle afin de contracter de nouveaux prêts dans des conditions de taux plus avantageuses ;

- l'évolution des créances déclassées suite à l'effort de déclasserment effectué à fin 2000 qui a eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires suite à la constatation des agios réservés y afférents (3,8 Mdh au titre de l'exercice 2001). En effet, à partir de 2000, date d'application du PCEC, les intérêts relatifs aux facturations mensuelles des créances déclassées sont constatés dans des comptes du passif dénommés « agios réservés » au lieu d'être constatés dans le compte de produits et charges comme auparavant, d'où un impact baissier direct sur le chiffre d'affaires⁽¹⁾.

1.3 Analyse des marges

Marge financière

	1999	2000	2001	2000/1999 %	2001/2000 %
Produits d'exploitation bancaire	231 129	230 582	206 824	-0,2%	-10,3%
Charges d'exploitation bancaire	74 455	78 129	76 066	4,9%	-2,6%
PNB	156 674	152 453	130 757	-2,7%	-14,2%

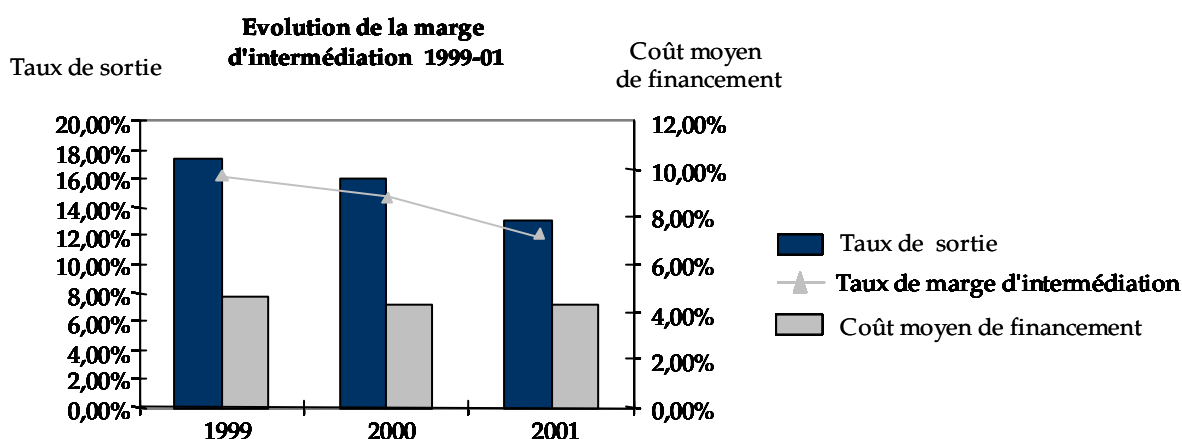
Source : CREDOR- Kdh

- Le repli du PNB en 2000 et 2001 (respectivement de -2,7% et -14,2%) reflète la baisse des taux moyens de facturation constatés, et le resserrement des marges d'intermédiation. La baisse du TEG est partiellement compensée par la baisse du coût des ressources.
- Les frais financiers sont en baisse de 2,1 Mdh par rapport à 2000. Cette baisse est expliquée par la quasi stagnation des besoins en financement, parallèlement au niveau de production, l'amélioration du taux de refinancement moyen (7,0% en 2001).

A titre indicatif, les taux d'intérêt moyen facturés (taux de sortie) comparés aux coûts moyens de financement calculés s'établissent comme suit :

	1999	2000	2001
Taux d'intérêt moyen facturé*	17,55%	15,98%	13,58%
Coût moyen de financement	7,80%	7,20%	7,00%
Marge d'intermédiation	9,75%	8,78%	6,58%

Kdh - Source : CREDOR – * Produits d'exploitation bancaire / encours bruts moyens



⁽¹⁾ Les agios réservés sont repris en chiffre d'affaires en cas d'encaissement de la créance déclassée. Ils viennent en atténuation de la base de provision.

La baisse du taux d'intérêt moyen facturé calculé et de la marge d'intermédiation en 2001 est notamment liée au déclassement d'une partie significative de l'encours et à la constatation d'agios réservés y afférents (baisse des produits d'exploitation).

Coefficient d'exploitation

	1999	2000	2001	2000/1999 %	2001/2000 %
'PNB' (1)	156 674	152 453	130 757	-2,7%	-14,2%
Frais généraux*(2)	66 741	67 388	64 256	1,0%	-4,6%
Coefficient d'exploitation (3)=(2)/(1)	42,6%	44,2%	49,1%	3,8%	11,2%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables (4)	40 136	68 714	131 956	71,2%	92,0%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties (5)	16 979	15 602	33 261	-8,1%	113,2%
Autres charges (6)	-	-	18	-	-
Résultat courant (7)=(1)+(2)-(4)+(5)-(6)	66 777	31 952	-32 211	-52,2%	-ns
Marge d'exploitation (8)=(7)/(1)	42,6%	21,0%	ns	-50,8%	ns

Source : CREDOR – Kdh - Y compris dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

- Le coefficient d'exploitation subit une détérioration (49,1% en 2001 vs 42,6% en 1999) en raison de la baisse importante du PNB en 2001 (-14,2%) ;
- La maîtrise des frais généraux (-4,6% en 2001 et +1,0% en 2000) permet de limiter les conséquences de la dégradation du produit net bancaire sur le coefficient d'exploitation. La baisse des frais généraux résulte principalement de la réduction des frais de personnel (-4,3% en 2001 et -9,9% en 2000) et de la stabilisation des frais externes (+1,0% en 2001 vs +9,6% en 2000) :
 - La baisse des charges de personnel est due au turnover important en 2000 et 2001 notamment dans la catégorie commerciale et informatique. Dans un souci d'optimisation des frais du personnel, la société a eu recours à des redéploiements internes pour le remplacement des effectifs sortants ;
 - Les charges externes comprennent essentiellement les charges locatives (4,8 Mdh), les redevances de crédit bail (4,5 Mdh), les frais de prise en charges des dossiers fonctionnaires (4,0 Mdh) et les charges publicitaires (5,6 Mdh).
- La progression du poste 'dotations aux provisions sur créances irrécouvrables' (92,0% en 2001 et 71,2% en 2000) est liée à l'important effort de provisionnement des créances de CREDOR suite à l'adoption d'une nouvelle méthode de provisionnement inspirée de la circulaire Bank Al-Maghrib relative aux établissements bancaires et basée sur le nombre d'impayés.
- La progression du poste 'reprises de provisions et récupérations sur créances amorties' (+113,2% en 2001) traduit l'important effort de recouvrement de la société.
- Le changement du mode de classification et de provisionnement des créances en souffrance impayées, initié en 2000 et parachevé en 2001, induit une baisse de la marge d'exploitation au cours de ces deux exercices.

1.4. Rentabilité nette

La baisse de la marge d'intermédiation constatée en 2001 combinée à la politique de provisionnement restrictive menée trouve une lecture directe au niveau des indicateurs de rentabilité nette :

	1999	2000	2001	2000/1999 %	2001/2000 %
Résultat courant	66 777	31 952	-32 211	-52,2%	ns
Résultat non courant	35	-11	10	Ns	ns
Résultat net	41 041	19 169	-33 235	-53,3%	ns

Source : CREDOR- Kdh

2. ANALYSE BILANTIELLE

	1999	2000	2001
ACTIF			
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 177	38 373	34 076
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 725	4 804	3 330
Créances sur la clientèle	1 295 766	1 352 665	1 293 597
Titres de transaction et de placement	100 176	177	177
Autres actifs	32 335	37 647	22 257
Immobilisations incorporelles	3 221	3 678	4 315
Immobilisations corporelles	24 054	23 101	21 900
Total ACTIF	1 459 453	1 460 445	1 379 652
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	482 294	477 549	687 194
Dépôts de la clientèle	12 413	12 606	28 339
Titres de créance émis	619 524	619 237	403 136
Autres passifs	77 571	84 255	39 421
Provisions pour risques et charges	-	30	30
Réserves et primes liées au capital	106 600	127 550	134 750
Capital	120 000	120 000	120 000
Report à nouveau (+/-)	10	49	17
Résultat net de l'exercice (+/-)	41 041	19 169	-33 235
Total PASSIF	1 459 453	1 460 445	1 379 652

Kdh

Commentaires

- La baisse de l'encours net (-4,4%) est due principalement à la variation significative des provisions pour créances déclassées (augmentation de près de 97 Mdh en 2001).

- L'évolution des immobilisations incorporelles en 2001 est expliquée par la mise en place du site Web CREDOR et l'engagement des frais d'assistance au choix du nouveau progiciel dans le cadre de la refonte du système d'information. Concernant les immobilisations corporelles, la principale évolution concerne des travaux d'aménagements au niveau du siège pour un montant de 2,6 Mdh (agence commerciale et départements administratifs).
- Les capitaux propres s'établissent en 2001 à 221,5 Mdh vs 266,8 Mdh en 2000 en baisse de -17,0%. Cette évolution est liée au résultat net négatif enregistré en 2001 de -33,2 Mdh.
- L'endettement net de CREDOR connaît une évolution stable en 2001 (1 053,0 Mdh en 2001 vs 1 053,6 Mdh en 2000) et se caractérise par un poids accru des dettes à moyen et long terme (805 Mdh en 2001 vs 700 Mdh en 2000). Les crédits à moyen terme ont évolué de 305 Mdh et ont été contractés auprès des banques de la place à un taux de moyen de 7,5%. L'emprunt obligataire de 200 Mdh émis en janvier 1998 est arrivé à échéance en janvier 2001 et a été totalement remboursé.
- Le poste autres passifs concerne principalement les fonds de garantie, les financements revendeurs et les autres dettes (impôts et taxes, organisme sociaux, personnel, créditeurs divers,...). Les fonds de garantie s'établissent en 2001 à 17 Mdh (vs 31 Mdh en 2000). Cette baisse s'explique par l'imputation des fonds de garantie des dossiers impayés aux comptes clients correspondants. Les autres dettes s'établissent en 2001 à 18 Mdh (vs 48 Mdh en 2000).

La répartition des dettes de financement⁽¹⁾ de CREDOR a connu l'évolution suivante au cours des 3 derniers exercices :

	1999	2000	2001
CMT	100 000	100 000	405 000
Emprunts obligataires	200 000	200 000	-
BSF	400 000	400 000	400 000
Dettes de financement à long terme (1)	700 000	700 000	805 000
Ratio d'endettement à long terme (2)= (1)/(4)	64,8%	65,2%	74,8%
Découvert	219 700	248 087	142 861
Crédit d'escompte	-	-	-
Crédit de trésorerie	160 000	125 000	130 000
Dettes à court terme (3)	379 700	373 087	272 861
Total financement (4)=(1)+(3)	1 079 700	1 073 087	1 077 861
Ratio d'endettement à court terme (5)=(3)/(4)	35,1%	34,8%	25,2%

Source : CREDOR - Kdh

⁽¹⁾ Hors intérêts courus et non échus

3. ANALYSE DES RISQUES

3.1 Mode de provisionnement

CREDOR a marqué une rupture totale en 2001 avec l'ancienne méthode de provisionnement des créances en souffrance basée sur le critère dit du « motif » (définitif et provisoire). Cette méthode trouve son origine dans le traitement des impayés fonctionnaires. Elle consistait à déclasser les créances impayées pouvant compromettre **définitivement** le remboursement tel que : le décès, la démission, la radiation de la liste des cadres, l'incarcération, le départ en retraite,...

A partir de 2001, la notion de motif définitif a été abandonnée au profit d'une classification en fonction du nombre d'impayés, qui devient le critère exclusif de déclassement et ce en prévision des dispositions de la future circulaire de Bank Al Maghrib sur la classification et le provisionnement des créances en souffrance.

Le mode de provisionnement adopté en 2001 par CREDOR s'établit comme suit :

		Nombre d'impayés	Déchéance du terme ⁽¹⁾	Taux de provisionnement
Clients prédateurs	Fonctionnaires	1 à 6 impayés	Non appliquée	50%
	Privés	5 à 6 impayés	Non appliquée	50%
Clients douteux		Plus de 7 impayés	Appliquée	80%
Clients compromis		Jugés et notifiés	Appliquée	100%

Source : CREDOR

3.2 Maîtrise des risques – ratio de solvabilité

Le changement de méthode de provisionnement adopté en 2001 permet à CREDOR de rehausser de manière significative son niveau de maîtrise des risques :

	1999	2000	2001	Evolution 2001/2000
Créances pré-douteuses	46 884	100 332	12 876	-87,17%
Créances douteuses	54 930	80 421	231 946	188,41%
Créances compromises	24 589	28 551	62 965	120,54%
Total créances en souffrance	126 403	209 304	307 787	47,05%
Total Encours bruts	1 386 054	1 504 635	1 546 123	2,76%
Provisions créances pré-douteuses	34 279	65 289	6 740	-89,68%
Provisions créances douteuses	42 627	62 081	177 626	186,12%
Provisions créances compromises	17 617	19 951	59 707	199,27%
Total Provisions hors agios réservés	94 523	147 321	244 073	65,67%
Taux de provisionnement créances pré-douteuses	73,1%	65,1%	52,3%	-19,66%
Taux de provisionnement créances douteuses	77,6%	77,2%	76,6%	-0,78%
Taux de provisionnement créances compromises	71,6%	69,9%	94,8%	35,62%
Total provision / total créances en souffrances	74,8%	70,4%	79,3%	12,64%
Total provision / Encours brut	6,8%	9,8%	15,8%	61,22%
Créances en souffrance / Encours brut	9,1%	13,9%	19,9%	43,17%

Source : CREDOR –Kdh

⁽¹⁾ Définition : appel des impayés et du capital restant à échoir (intérêts non compris)

Le rythme des dotations et reprises de provisions relatives aux créances en souffrance présente l'évolution suivante :

	1999	2000	2001
Dotations aux provisions	40 135	68 714	131 955
Reprises sur provisions	16 979	15 601	33 261
Dotations nettes aux provisions	23 156	53 113	98 695

Kdh - Source : CREDOR

Les dotations se sont accélérées au cours de l'exercice 2001 suite aux nouvelles normes de provisionnement adoptées, permettant une mise à niveau de l'encours.

Parallèlement, l'augmentation des reprises aux provisions atteste la montée en puissance de l'effort de recouvrement. Cet effort sera poursuivi par la société au cours des prochains exercices, en vue de dégager des reprises significatives sur le stock actuel d'impayés.

Le niveau des ratios de solvabilité en vigueur s'établit comme suit :

	1999	2000	2001
Fonds propres (1)	267 650,6	266 767,7	221 532,7
Encours nets (2)	1 295 765,6	1 352 664,6	1 293 596,7
Ratio de solvabilité (1) / (2)	20,7%	19,7%	17,1%

Source : CREDOR- Kdh

PARTIE VII : SITUATION PROVISoire ET PERSPECTIVES

PARTIE VII : SITUATION PROVISoire ET PERSPECTIVES

1. SITUATION PROVISoire 31/03/02

	30/03/2001	30/03/2002
Produits d'exploitation bancaire	50 690	46 728
Charges d'exploitation bancaire	13 367	15 997
Produit net bancaire	37 323	30 731

Source : CREDOR - Kdh

La baisse des produits d'exploitation au 30/03/2002 s'explique notamment par les déclassements de l'encours brut opérés en 2002.

Toutefois, le Comité de recouvrement entré en vigueur dans le cadre de la nouvelle organisation de la société en avril 2002, aura pour objet d'effectuer un suivi optimal des recouvrements à travers la mensualisation des déclassements et des assignations, et d'accroître de manière significative le niveau des reprises de provisions. Ainsi, CREDOR a constaté en avril 2002 des récupérations de créances pour un montant compris entre 80 et 100 kdh/jour.

2. PERSPECTIVES

La stratégie commerciale 2002 de CREDOR peut se résumer comme suit :

- Développement de la part de marché de la clientèle traditionnelle de fonctionnaires à travers un enrichissement de l'offre, des actions marketing ciblées et une sécurisation des créances à travers le prélèvement à la source ;
- Recrutement d'une nouvelle clientèle de salariés privés : prêt personnel par domiciliation bancaire dans des conditions de risque maîtrisées ;
- Poursuite de l'élargissement et de la densification du réseau de distribution : ouverture d'une nouvelle agence à Meknès, montée en puissance du partenariat avec Barid Al Maghrib permettant d'atteindre une nouvelle cible de clientèle, recrutement de nouveaux intermédiaires.

L'année 2002 sera également marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle organisation de la société, permettant une responsabilisation accrue des effectifs, un meilleur suivi des risques et un renforcement des actions de recouvrement des impayés.

Les principaux indicateurs prévisionnels d'activité et de rentabilité peuvent se résumer comme suit :

	2001	2002 ^E	2002 ^E /2001 %
Production	668	740	10,8%
Encours moyen	1 523	1 607	5,5%
Produit net bancaire	131	128	-2,3%

Source : CREDOR- Mdh

PARTIE VIII : FACTEURS DE RISQUES

PARTIE VIII : FACTEURS DE RISQUES

1. RISQUES CONCURRENTIELS ET DE MARCHÉ

Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel et compte un nombre élevé d'opérateurs (28)⁽¹⁾. Les intervenants sont composés par les sociétés de financement et les banques. En 2001, CREDOR représente une part de marché estimée respectivement à 9,8% en terme de production et 10,4% en terme d'encours.

Le marché est également caractérisé par une relative stagnation des volumes de production (+0,6% depuis 1999) et une prépondérance accrue de la part détenue par les crédits personnels dans l'activité globale.

Dans ce contexte, la société a mis en place une stratégie commerciale visant à accroître de manière sécurisée ses parts de marché à travers les actions suivantes :

- diversification de l'offre produits : positionnement en 1997 sur le créneau du crédit personnel à travers le produit Crédirect®, commercialisation d'un produit destiné à compléter un crédit immobilier à travers Complimmo, partenariats avec les distributeurs en vue de promouvoir le crédit d'équipement ménager, lancement en 2001 d'un nouveau produit, le crédit Automatic, destiné à assurer le financement total ou partiel d'un véhicule automobile particulier.
- ciblage d'une clientèle conventionnée offrant des garanties satisfaisantes de solvabilité (grandes entreprises, offices, administrations publiques...), et ce à travers l'élargissement de l'offre produits et des actions de marketing direct ;
- conquête d'une nouvelle clientèle avec domiciliation bancaire, dans des conditions satisfaisantes de maîtrise des risques et du recouvrement et ce à partir de l'exercice 2002 ;
- maintien et élargissement d'un réseau de distribution dense et diversifié, dans un souci de proximité vis à vis de la clientèle et d'amélioration de la qualité de service.

2. RISQUES DE TAUX

De par son activité, CREDOR est exposée à un risque de renchérissement du coût de ses ressources et de réduction des taux appliqués à la clientèle.

A l'instar des autres sociétés du secteur, CREDOR a subi une baisse régulière des taux facturés à la clientèle depuis l'instauration du TEG par Bank Al-Maghrib en 1997. Cette baisse a toutefois été partiellement compensée par une optimisation du coût des ressources opérée à travers :

- l'appel au marché financier à travers des émissions d'obligations privées (janvier 1998) et des Bons de Société de Financement (novembre 1999) ,
- un adossement satisfaisant et en amélioration continue, de la maturité des emplois et ressources ;
- l'obtention de taux de refinancement attractifs auprès des banques partenaires.

En outre, la société s'oriente vers une stratégie d'augmentation de ses volumes de production, et de maîtrise de sa structure de charges devant lui permettre de consolider sa marge d'intermédiation future.

⁽¹⁾ Source : APSF

3. RISQUES CLIENTELE

CREDOR distribue ses produits principalement auprès d'une clientèle de fonctionnaires (70% de la production en 2001 vs 58% en 2000) et peut être confrontée à un risque de dépendance à l'égard de cette catégorie de clientèle, et le cas échéant de décisions réglementaires restreignant sa capacité d'endettement (relèvement du seuil minimum de salaire préservé en 1999).

Toutefois, la société s'est engagée depuis le début de l'exercice 2002 dans une stratégie de conquête d'une nouvelle clientèle avec domiciliation bancaire, qui présente un potentiel de développement et pour laquelle des règles précises en matière de sélection et de gestion des risques ont été instaurées à travers des accords passés avec le secteur bancaire (plate forme téléphonique, mise en place de conventions spécialisées de prélèvement informatique).

4. RISQUES PRUDENTIELS

L'absence de normes sectorielles de classification et de provisionnement des créances en souffrance, peut induire un risque d'appréciation relatif à la situation financière des sociétés de crédit à la consommation. Dans le cadre des discussions menées par l'APSF avec les autorités de tutelle, des propositions ont été avancées en vue de faire aboutir lesdites normes.

En préparation de cette évolution, CREDOR a marqué une rupture totale en 2001 avec l'ancienne méthode de provisionnement des créances en souffrance basée sur le critère du « motif » (définitif et provisoire), et a procédé à un mode de provisionnement basé sur le nombre d'impayés.

Cette opération, initiée en 2000 et parachevée en 2001, permet désormais à la société d'offrir une lecture satisfaisante de ses comptes et de sa situation financière, et d'accentuer ses efforts de recouvrement en vue d'accélérer le rythme des reprises de provisions. Parallèlement, la société a procédé aux actions suivantes concourant à une meilleure maîtrise de ses risques :

- assainissement du réseau de distribution (à travers l'abandon du canal des revendeurs) ;
- ciblage de la clientèle conventionnée ;
- définition de règles précises de sélection et de gestion de la clientèle non conventionnée à travers des accords passés avec le secteur bancaire (prélèvement automatique...).

Enfin, CREDOR satisfait aux règles définies par les autorités de tutelle : coefficient minimum de solvabilité, coefficient maximum de division des risques, coefficient minimum de liquidité, renforcement des systèmes de contrôle interne visant à instaurer un meilleur suivi des risques suite à la parution en 2001 de la circulaire Bank Al Maghrib relative au contrôle interne applicable aux établissements de crédits.

5. RISQUES ORGANISATIONNELS

L'environnement concurrentiel, l'orientation des attentes de la clientèle vers de nouveaux produits (carte privative, crédit revolving...) ainsi que les évolutions futures d'ordre réglementaire (normes de provisionnement ...) impliquent un effort de mise à niveau et de consolidation de la structure organisationnelle des sociétés de crédit à la consommation.

Afin d'accompagner le changement, CREDOR s'est dotée depuis avril 2002 d'une nouvelle organisation visant à satisfaire notamment 3 objectifs principaux :

- Optimisation des actions de recouvrement des encours et mensualisation du déclassement et des assignations ;
- Meilleur suivi des réalisations commerciales, avec l'adoption de mesures correctives permanentes ;
- Renforcement du contrôle : supervision des budgets de fonctionnement et d'investissement, maîtrise des charges.

CREDOR a lancé en 2001, un projet de refonte des systèmes d'information à base de progiciels en vue de répondre à l'élargissement de son offre produits et poursuit par ailleurs son programme de développement et d'amélioration des moyens logiciels existants en vue d'atteindre une meilleure productivité des actions de recouvrement (nouveau progiciel de gestion du recouvrement et du contentieux courant 2002).

PARTIE IX : FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

PARTIE IX : FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la date de réalisation de la présente Note d'Information, la société ne connaît pas de faits exceptionnels ou de litiges affectant de manière significative ses résultats, sa situation financière et son activité.

PARTIE X : DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

PARTIE X : DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Activité

La société CREDOR, créée en 1987, est une société anonyme marocaine spécialisée dans le crédit à la consommation. Elle dispose de neuf agences à travers le Maroc. En 1996, la Société a introduit en bourse 20% de son capital.

La société gère essentiellement deux types de crédit: le crédit ménager et le crédit personnel appelé CREDIRECT.

1.1.1 Principales méthodes d'évaluation

Présentation des états financiers

La société présentait ses états financiers selon le Plan Comptable Général Marocain des Entreprises (PCGE), entré en vigueur depuis le premier janvier 1994. A partir du 1er janvier 2000, la société est tenue de présenter ses états financiers selon le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

Immobilisation corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire à des taux déterminés en fonction de la durée de vie estimée pour ces actifs.

Les taux utilisés sont les suivants :

	%
Construction	5
Aménagements)	10
Matériel de transport	20
Mobilier, matériel de bureau et matériel informatique	10 et 20

Source : CREDOR- Kdh

Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle au titre des crédits octroyés sont évaluées comme suit :

- Le principal non échu au 31 décembre pour les crédits à moyen terme et court terme figure en principal ;
- Les mensualités échues impayées sont évaluées en principal, intérêts et TVA.

Les créances pré douteuses

L'encours impayé prédoutoux inclus le principal échu, les intérêts échus avec TVA.

Les créances douteuses

L'encours impayé douteux inclut le principal échu, les intérêts échus avec TVA. Le capital impayé douteux enregistre le capital à échoir des créances douteuses.

Les créances compromises

L'encours impayé compromis inclut le principal échu, les intérêts échus avec TVA. Le capital impayé compromis enregistre le capital à échoir des créances compromises

Comptabilisation des intérêts sur prêts

Les intérêts sur les financements sont constatés selon la méthode dégressive.

Déclassement et provisionnement des créances

Les créances en souffrance sont classées en trois catégories (prédouteuses, douteuses et compromises) en fonction de plusieurs critères tels que l'existence de mensualités échues impayées pour certaines catégories de clients (créances prédouteuses), l'assignation en justice (créances douteuses) et l'obtention d'un jugement notifié (créances compromises). Ces créances sont provisionnées à hauteur respectivement de 50%, 80%, et 100%, avec application de la déchéance du terme pour les créances douteuses et compromises.

Dettes

Les dettes de financement sont évaluées au nominal. Elles comprennent essentiellement les emprunts bancaires, l'emprunt obligataire (DH 200 millions émis à 8,6% pour une durée de 3 ans) et les Bons de Sociétés de Financement (DH 400 millions émis à des taux de 6,2% et 6,4% et des durées respectives de 3 à 5 ans).

Les dettes envers les revendeurs au titre des fonds de garantie retenus jusqu'au solde définitif des dossiers ainsi que les montants prélevés sur les clients au titre de la contribution contractuelle de garantie sont constatés comme dettes du passif circulant.

1.1.2 Etat des dérogations

Néant.

1.1.3 Etat des changements de méthodes

Afin de se conformer aux nouvelles règles prudentielles devant être édictées par Bank Al-Maghrib, CREDOR a marqué une rupture totale en 2001 avec l'ancienne méthode de provisionnement des créances en souffrance basée sur le critère du « motif » (définitif et provisoire), et a procédé à un mode de provisionnement basé sur le nombre d'impayés. Le mode de provisionnement adopté en 2001 par CREDOR s'établit comme suit :

		Nombre d'impayés	Déchéance	Taux de provisionnement
Clients prédoutoux	Fonctionnaires	1 à 6 impayés	Non	50%
	Privés	5 à 6 impayés	Non	50%
Clients douteux		Plus de 7 impayés	Oui	80%
Clients compromis		Jugés et notifiés	Oui	100%

Source : CREDOR

2. ETATS DE SYNTHESE – COMPTES SOCIAUX CREDOR

2.1 Bilans 1999-2001

Actif	1999*	2000	2001
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 177	38 373	34 076
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 725	4 804	3 330
A vue	2 725	4 804	3 330
A terme	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 295 766	1 352 665	1 293 597
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 263 885	1 295 331	1 238 336
Crédits à l'équipement	-	-	-
Crédits immobiliers	-	-	-
Autres crédits	31 880	57 333	55 260
Créances acquises par affacturage	-	-	-
Titres de transaction et de placement	100 176	177	177
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-
Titres de propriété	100 176	177	177
Autres actifs	32 335	37 647	22 257
Titres d'investissement	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-
Titres de participation et emplois	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3 221	3 678	4 315
Immobilisations corporelles	24 054	23 101	21 900
TOTAL ACTIF	1 459 453	1 460 445	1 379 652

Kdh-Chiffre retraités selon les règles du PCEC donnés à titre comparatif

PASSIF	1999	2000	2001
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	482 294	477 549	687 194
A vue	220 122	249 969	145 074
A terme	262 171	227 580	542 120
Dépôts de la clientèle	12 413	12 606	28 339
Comptes à vue créditeurs	-	-	-
Comptes d'épargne	-	-	-
Dépôts à terme	-	-	-
Autres comptes créditeurs	12 413	12 606	28 339
Titres de créance émis	619 524	619 237	403 136
Titres de créance négociables émis	403 136	403 136	403 136
Emprunts obligataires émis	216 388	216 101	-
Autres titres de créance émis	-	-	-
Autres passifs	77 571	84 254	39 421
Provisions pour risques et charges	-	30	30
Provisions réglementées	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	106 600	127 550	134 750
Capital	120 000	120 000	120 000
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	10	49	18
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	41 041	19 169	-33 235
TOTAL PASSIF	1 459 453	1 460 445	1 379 652

Kdh-Chiffre retraités selon les règles du PCEC donnés à titre comparatif

2.2 Hors bilan 1999-2001

ENGAGEMENTS DONNES	1999	2000	2001
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédits et assimilés			
Engagements de financement en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédits et assimilés	Néant	Néant	Néant
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle			
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
Total	0	0	0

ENGAGEMENTS RECUS

Engagements de financement reçus d'établissements de crédits et assimilés			
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits et assimilés	Néant	Néant	Néant
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organisme de garantie divers			
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			

2.3 Comptes de produits et charges 1999-2001

	1999	2000	2001
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit			
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	219 600	222 883	199 177
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-	-
Produits sur titres de propriété	16	14	13
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
Commissions sur prestations de service	5 757	5 471	6 497
Autres produits bancaires	5 755	2 214	1 137
TOTAL I	231 129	230 582	206 824
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	54 000	35 632	48 907
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	-	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	20 336	42 421	26 987
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
Autres charges bancaires	119	76	172
TOTAL II	74 455	78 129	76 066
III. PRODUIT NET BANCAIRE	156 674	152 453	130 757
Produits d'exploitation non bancaire	-	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	-	18
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	24 163	21 763	20 836
Impôts et taxes	1 867	1 872	2 592
Charges externes	31 260	34 258	34 586
Autres charges générales d'exploitation	5 450	5 418	2 151
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	4 002	4 078	4 090
TOTAL IV	66 741	67 388	64 256
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES			
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	39 963	68 372	131 894
Pertes sur créances irrécouvrables	173	342	62
Autres dotations aux provisions	-	-	-
TOTAL V	40 136	68 714	131 956
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES			
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	12 700	15 574	33 100
Récupérations sur créances amorties	848	28	161
Autres reprises de provisions	3431	-	-
TOTAL VI	16 979	15 602	33 261
VII. RESULTAT COURANT	66 777	31 952	-32 211
Produits non courants	35	10	10
Charges non courantes	-	21	-
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS	66 812	31 941	-32 201
Impôts sur les résultats	25 771	12 771	1 034
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	41 041	19 169	-33 235
Kdh			
TOTAL PRODUITS	248 143	246 193	240 095
TOTAL CHARGES	207 103	227 024	273 330
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	41 041	19 169	-33 235

Kdh-Chiffre retraités selon les règles du PCEC donnés à titre comparatif

2.4 Tableaux de financement 1999-2001

Exercice 1999

RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE	1999	
	Emplois	Ressources
Autofinancement	-	19 950
Capacité d'autofinancement	-	49 434
Distribution de dividendes	29 483	-
Cessions et réductions d'immobilisations	-	4 457
Augmentations de capitaux propres et assimilés	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	399 336
TOTAL RESSOURCES STABLES	-	423 743
EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE		
Acquisition et augmentation d'immobilisations	8 411	-
Remboursement de capitaux propres	-	-
Remboursement des dettes de financement	41 050	-
Emplois en non valeurs	4 273	-
TOTAL EMPLOIS STABLES	53 734	-
VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	279 995	-
VARIATION DE LA TRESORERIE	90 014	-
TOTAL GENERAL	423 743	423 743
Kdh		
TABLEAUX 2000 ET 2001		
	2000	2001
Produits d'exploitation bancaire perçus	230 404	206 630
Récupérations sur créances amorties	28	161
Produits d'exploitation non bancaire perçus		10
Charges d'exploitation bancaire versées	-78 129	-76 066
Charges d'exploitation non bancaire versées	-21	-18
Charges générales d'exploitation versées	-120 519	-163 111
Impôts sur les résultats versés	-12 771	-1 034
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	18 992	-33 428
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 080	1 475
Créances sur la clientèle	-56 899	59 068
Titres de transaction et de placement	100 000	
Autres actifs	-5 312	15 390
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-4 744	209 644
Dépôts de la clientèle	193	15 732
Titres de créance émis	-287	-216 101
Autres passifs	6 714	-44 834
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	37 584	40 375
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	56 576	6 946
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations financières incorporelles et corporelles	495	564
Intérêts perçus	163	180
Dividendes perçues	14	13
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	672	757
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versées	-20 052	12 000
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-20 052	-12 000
Variation nette de la trésorerie	37 196	-4 297
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 177	38 373
Trésorerie à la clôture de l'exercice	38 373	34 076
Kdh		

2.5 Etats des soldes de gestion 1999-2001

	1999	2000	2001
Intérêts et produits assimilés	219 600	222 883	199 177
Intérêts et charges assimilées	74 336	78 053	75 894
MARGE D'INTERET	145 264	144 830	123 282
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CB ET LOCATION	-	-	-
Commissions perçues	5 757	5 471	6 497
Commissions servies	119	75	172
MARGE SUR COMMISSIONS	5 639	5 396	6 325
Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-	-
Résultat des opérations sur titres de placement	-	2 061	-
Résultat des opérations de change	-	-1	-
Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	-	2 060	-
Divers autres produits bancaires	5 771	167	1 150
Diverses autres charges bancaires	-	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	156 674	152 453	130 757
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaire	-	-	-
Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	18
Charges générales d'exploitation	66 741	67 388	64 256
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	89 933	85 065	66 484
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	23 156	53 112	98 695
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-	-	-
RESULTAT COURANT	66 777	31 952	-32 211
RESULTAT NON COURANT	35	-12	10
RESULTAT AVANT IMPOTS	66 812	31 941	-32 201
Impôt sur les résultats	25 771	12 771	1 034
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	41 041	19 169	-33 235
Kdh			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1999	2000	2001
Résultat net de l'exercice	41 041	19 169	-33 235
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	4 002	4 078	4 090
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-	-
Dotations aux provisions réglementées	-	-	-
Dotations non courantes	-	-	-
Reprises de provisions	-	-	-
Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-	-
Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-	-
Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	45 042	23 247	-29 145
Distribution des bénéfices	29 483	20 052	12 000
AUTOFINANCEMENT	15 559	3 195	-41 145
Kdh			

2.6 Etats des informations complémentaires

2.6.1 Tableau des créances sur la clientèle (B2)

Exercice 2001

CREANCES SUR LA CLIENTELE	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2001	31/12/2000
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie -comptes à vue débiteurs -créances commerciales sur le Maroc -crédits à l'exportation -autres crédits de trésorerie						
Crédits à la consommation Crédits à l'équipement Crédits immobiliers Autres crédits Créances acquises par affacturage				1 238 336	1 238 336	1 295 331
Intérêts courus à recevoir -Créances préoutreuses -Créances douteuses -Créances compromises				6 008 46 921 2 331	6 008 46 921 2 331	34 334 15 093 7 906
Total Kdh				1 293 597	1 293 597	1 352 664

Exercice 2000

CREANCES SUR LA CLIENTELE	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2000	31/12/1999
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie -comptes à vue débiteurs -créances commerciales sur le Maroc -crédits à l'exportation -autres crédits de trésorerie						
Crédits à la consommation Crédits à l'équipement Crédits immobiliers Autres crédits Créances acquises par affacturage				1 295 331	1 295 331	1 263 885
Intérêts courus à recevoir -Créances préoutreuses -Créances douteuses -Créances compromises				34 334 15 093 7 906	34 334 15 093 7 906	12 605 12 303 6 972
Total Kdh				1 352 665	1 352 665	1 295 766

Exercice 1999

	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		> 1 an	< 1an	Echues non recouvrées	Devises	Etat organismes publics	Entreprises liées	Effets
Prêts immobilisés	4 260	3 417	260	584				
Autres créances financières	2 047							
Total créances de l'Actif Immobilisé	6 307	3 417	260	584				
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	4 008			4 008				
Clients et comptes rattachés	1 386 055	767 512	492 618	125 926				
Personnel	126			126				
Etat	17 705		17 705					
Autres débiteurs	6		6					
Comptes de régul - Actif	1 395		1 395					
Total créances de l'Actif circulant	1 409 295		515 858	125 926				

Kdh

2.6.2 Tableau des titres de participation et emplois assimilés (B6)

Exercice 2001

Néant

Exercice 2000

Néant

Exercice 1999

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
SED FES Banque Populaire Casa Anfa	Société de développement régional	10 000 000	1,00%	100 000	100 000				Néant
	Banque	Variable		176 500	176 500				16 308
Total général				276 500	276 500				16 308

Dh

2.6.3 Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (B9)

Nature	Montant brut Début exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net Fin exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montants des amortissem ents sur immobilisatio ns sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	4 660	990	-	5 650	982	353	-	1 335	4 315
Droit au bail	2 540			2 540					2 540
Immobilisations en recherche et développement		884		884					884
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	2 120	106		2 226	982	353		1 335	891
Immobilisations incorporelles hors exploitation				-					-
Immobilisations corporelles	42 799	3 616	1 152	45 263	19 698	3 737	73	23 362	21 900
Immeubles d'exploitation									
- Terrains d'exploitation	4 069			4 069	1 087	203		1 290	2 779
- Immeubles d'exploitation-Bureaux	710			710					710
- Immeubles d'exploitation-Logements de fonction	20 483	2 595	50	23 029	7 652	1 966	15	9 603	13 426
Mobilier et matériel d'exploitation									
- Mobilier de bureau d'exploitation	6 063	329	4	6 389	3 323	572	2	3 893	2 496
- Matériel de bureau d'exploitation	1 107	4		1 111	839	122		961	151
- Matériel informatique	6 558	486	56	6 989	5 031	595	56	5 571	1 418
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	1 154			1 154	1 107	46		1 153	2
- Autres matériels d'exploitation									
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 654	201	1 043	1 812	658	234		893	919
Immobilisations corporelles hors exploitation									
- Terrains hors exploitation									
- Immeubles hors exploitation									
- Mobiliers et Matériel hors exploitation									
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
Total	47 459	4 606	1 152	50 913	20 680	4 090	73	24 697	26 216

Kdh

2.6.4 Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B9 Bis)

Date cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur Nette d'amortissements	Produits de cession	plus values	moins values
01/01/2001	Mobilier de bureau	3 654	1 766	1 888			1 888
01/01/2001	Matériel informatique	27 750	23 588	4 163			4 163
01/01/2001	Climatiseur	22 700	10 972	11 728			11 728
01/01/2001	Bloc de sécurité	800	387	413			413
TOTAL		54 904	36 712	18 192			18 192

Dh

2.6.5 Tableau des provisions (B14)

Exercice 2001

PROVISIONS	Encours 31/12/2000	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2001
Provisions déduites de l'actif	147 421	131 894	33 100		246 215
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	147 321	131 894	33 100		246 115
Titres de placement					
Titres de participations et emplois assimilés	100				100
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
Provisions inscrites au passif		30			30
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges		30			30
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	147 421	131 924	33 100	0	246 245

Kdh

Exercice 2000

PROVISIONS	Encours 31/12/1999	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2000
Provisions déduites de l'actif	94 623	68 372	15 574		147 421
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	94 523	68 372	15 574		147 321
Titres de placement					
Titres de participations et emplois assimilés	100				100
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
Provisions inscrites au passif		30			30
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges		30			30
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	94 623	68 402	15 574	0	147 451

Exercice 1999

PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations			Reprises			Montant fin d'exercice
		Exploitation	Financières	Non courantes	Exploitation	Financières	Non courantes	
Total A	100							100
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	100							100
Provision réglementées								
Provisions durables pour risques et charges								
Total B	70 567	39 963			16 007			94 523
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	69 050	38 765			14 490			93 326
Du croire débiteurs	1 464	1 197			1 464			1 197
Autres provisions pour risques et charges	53				53			0
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
TOTAL GENERAL	70 667	39 963			16 007			94 623

KDh

2.6.6 Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie au 31/12/2001 (B21)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montant des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres	Néant	Néant	Néant
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
Total			

Kdh

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montant des dettes et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres	Néant	Néant	Néant
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
Total			

Kdh

2.6.7 Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire (B23)

Exercice 2001

Néant

Exercice 2000

Néant

Exercice 1999

Néant

2.6.8 Tableau d'affectation des résultats (C2)

ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	1999	2000	2001	AFFECTATION DES RESULTATS	1999	2000	2001
Report à nouveau	-	10	49	Reserve légale	461	-	-
Résultat net en instance d'affectation	38	-	-	Autres réserves	27 900	20 950	7 200
Résultat net de l'exercice	57 816	41 041	19 169	Tantièmes ordinaires	1 393	-	-
Prélèvements sur réserves	-	-	-	Dividendes	26 400	19 200	12 000
Autres prélèvements	-	-	-	Tantièmes spéciaux	1 691	852	-
				Reports à nouveau	10	49	18
TOTAL	57 854	41 051	19 218	TOTAL	57 854	41 051	19 218

Kdh

2.6.9 Datation et événements postérieurs au dernier exercice clos (C4).

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

DATATION

Date de clôture 31/12/2001

Date d'établissement des états de synthèse 26/03/2002

EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1° COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indication des événements
	Favorables: NEANT
	Défavorables: NEANT